

Sommaire

Pages

Présentation de l'AGERA et des missions de la commission internationale par B. Keenan, président Commission Internationale	2
Accueil par J.B. Lesort, Président AGERA, directeur ENTPE	2
I. Les programmes Erasmus+ et Mobilité par Nadia Gonthier agence 2 ^e 2f	2
Mobilité à des fins d'apprentissage	6
Action clef 3 soutien à la réforme des politiques	16
Echanges avec la salle	18
II. Les Masters conjoints par Julie Balcagliaque, agence 2 ^e 2f	23
1. Présentation générale de l'appel à proposition	23
2. Le contenu de la candidature et les critères d'évaluation	27
Echanges avec la salle	33
III. Les partenariats stratégiques action clef 2	35
1. Caractéristiques des Partenariats stratégiques dans Erasmus +	35
2. Les activités dans les Partenariats Stratégiques dans Erasmus +	41
IV. Alliance de la connaissance	47
Echanges avec la salle	49
V. Dimension internationale	51
Mobilité internationale	51
Projets de capacity building	53
Actions Jean Monnet	56
Echanges avec la salle	57
Conclusion	57
Annexes	58

PRESENTATION INTRODUCTIVE



Brendan Keenan, Président de la commission internationale de l'AGERA, présentation consultable sur le site www.agera.asso.fr, rubrique l'AGERA en actions, l'international.

MOT D'ACCUEIL par Jean Baptiste Lesort, Président de l'AGERA et Directeur de l'ENTPE

L'ENTPE est une école de taille moyenne (700 étudiants dont 50 internationaux auquel il faut rajouter les étudiants ERASMUS), qui délivre une formation d'ingénieur, avec les grades de masters et doctorants.



Bienvenue dans notre école où je suis heureux de vous accueillir en tant que Directeur mais aussi en tant que président de l'AGERA. Grace à la Commission internationale de l'AGERA, Les écoles qui font partie de l'Alliance peuvent échanger sur des sujets variés, partager de bonnes pratiques, et se former, par exemple à l'international sur toutes les questions liées aux programmes ERASMUS qui sont une bonne partie de la mobilité entrante et sortante pour nos étudiants. Bon travail fructueux !

I. LES PROGRAMMES ERASMUS + ET MOBILITE

QUI FAIT QUOI ?

Commission Européenne
DGEAC



Politiques et programmes

Agence Exécutive
EACEA



Gestion des projets
« centralisés »

Agences Nationales



Erasmus+ Jeunesse & Sport

Gestion des projets
« décentralisés »

Pourquoi un nouveau programme?

➤ Des défis à relever

➤ Stratégie Europe 2020 : 5 grands objectifs de l'UE pour 2020

1. Emploi
2. Recherche & développement
3. Changement climatique & énergie
4. Education

📉 Décrochage scolaire : moins de 10% des 18-24 ans non-scolarisés

🎓 Nombre de diplômés de l'enseignement supérieur: au moins 40% des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur

5. Lutte contre la pauvreté & l'exclusion sociale

➤ Un cadre stratégique Education et Formation 2020

Commentaires

1. Les défis à relever :

- Un taux de chômage des jeunes très élevé en Europe: 23,5% (FR: 26,1%, GR: 57,3 %, ES: 56,5 %, DE: 7,7%(chiffres septembre 2013 Eurostat) - Jeunes en Europe ≈100 millions (1/5 de la population totale).
- Un contexte de mondialisation nécessitant de renforcer la compétitivité de l'Europe.
- Une pénurie de compétences de haut niveau à horizon 2020 (Projections CEDEFOP 2020).
- Une inadéquation de la formation au marché du travail (2 millions de postes vacants)

2. STRATEGIE UE 2020: <http://ec.europa.eu/europe2020>

- Suite de la Stratégie de Lisbonne...
- UE 2020: une croissance 'intelligente', durable et sociale

3. CADRE STRATÉGIQUE « EDUCATION ET FORMATION 2020 » (MAI 2009)

- 4 objectifs:
 - faire en sorte que l'éducation et la formation tout au long de la vie et la mobilité deviennent une réalité
 - Améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation
 - Favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active
 - Encourager la créativité et l'innovation, y compris l'esprit d'entreprendre
- 7 benchmarks (dont 2 repris dans UE 2020)

Données 2012 : Décrochage scolaire : 12,8 % en Europe

Diplômés de l'enseignement supérieur : 35,8% de la population de 30-34 ans

4. REPENSER L'ÉDUCATION 2013

Un recentrage sensible sur le développement des compétences transversales et fondamentales est nécessaire à tous les niveaux, notamment pour les compétences entrepreneuriales et informatiques.

Un nouvel objectif de référence est établi pour l'apprentissage des langues étrangères: d'ici 2020, au moins 50 % des jeunes âgés de 15 ans devront connaître une première langue étrangère (contre 42 % aujourd'hui) et au moins 75 % devront étudier une deuxième langue étrangère (contre 61 % aujourd'hui).

Il convient d'investir pour mettre en place des systèmes d'enseignement et de formation professionnels de niveau mondial et développer l'apprentissage en milieu professionnel.

Les États membres doivent améliorer la reconnaissance des certifications et des compétences, y compris celles acquises en dehors des systèmes d'éducation et de formation formels.

La technologie, et l'internet en particulier, doit être pleinement exploitée. Les écoles, les universités et les établissements de formation professionnelle doivent améliorer l'accès à l'éducation au moyen de ressources éducatives libres.

5. Chaque Direction Générale à la CE développe des instruments financiers au service de la réalisation des objectifs:

- Erasmus +: pour l'éducation, la formation et la jeunesse.
- Fonds structurels: ex le FSE.
- Horizon 2020: la recherche

ERASMUS + : chiffres clés



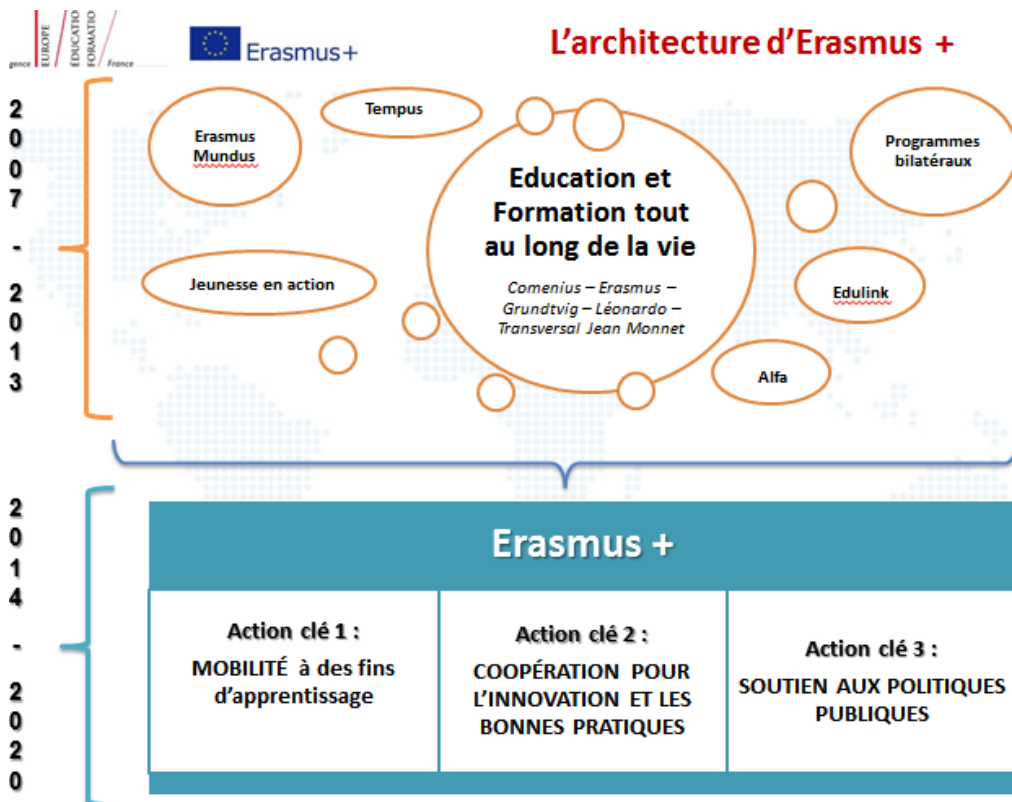
14,7 milliards € pour 7 ans (hors dimension internationale)
+ 40% d'augmentation



4 millions de personnes en mobilité
Dont 2 millions d'étudiants



125 000 institutions impliquées dans
25.000 partenariats stratégiques



Pays éligibles

Pays participants au programme	Pays partenaires
28 pays membres de l'UE	Pays du voisinage européen - Balkans occidentaux - Partenariat oriental - Partenariat sud-méditerranéen
Macédoine Islande Liechtenstein Norvège Turquie	Autres pays du monde entier : - Russie - Zone ACP - Asie - Amérique Latine - Pays industrialisés - Suisse (inéligible en 2014 en tant que pays participant mais éligible en tant que pays partenaire)

Actions clé 1 : mobilités à des fins d'apprentissage

La mobilité avec les pays du programme

Publics éligibles en 2014

Cf. Bulletin officiel n°11 du 13 mars 2014

Pour les projets relevant de l'enseignement supérieur, les publics éligibles sont les étudiants, les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle continue préparant un diplôme de niveau 3 (par exemple, le BTS), 2 (par exemple, la licence) ou 1 (par exemple, le master ou le doctorat) ainsi que les enseignants du supérieur, les personnels des établissements d'enseignement supérieur, les formateurs et professionnels des entreprises associés aux activités des établissements d'enseignement supérieur.

Mobilités des étudiants de l'enseignement supérieur

Pour qui?	Pour quoi faire?	Durée des activités
- Etudiant inscrit dans un cursus d'enseignement supérieur : cycle court, licence, master et doctorat	- Mobilité d'étude - Mobilité d'étude incluant une période de stage - Mobilité de stage	- 3 à 12 mois - 3 à 12 mois - 2 à 12 mois
- Diplômés récents de l'enseignement supérieur jusqu'à 1 an (date de fin du stage) après l'obtention du diplôme 	- Mobilité de stage	- 2 à 12 mois

Commentaires : Difficultés pour la mise en place de l'action concernant les diplômés récents en France en raison de la législation nationale.

Solution possible : s'inscrire en tant que stagiaire de la formation professionnelle après le diplôme, organiser sa mobilité via Pôle Emploi ou missions locales dans le cadre de l'action clé 1 Mobilités pour la formation professionnelle dans le cadre d'une formation non certifiante.

Mobilités des personnels de l'enseignement supérieur

Pour qui?	Pour quoi faire?	Durée des activités
- Personnels enseignants (accessibilité pour les doctorants sous contrat)	- Mission d'enseignement dans un établissement partenaire	- 2 jours à 2 mois - 8h minimum d'enseignement
- Personnels enseignants et administratifs (accessibilité pour les doctorants sous contrat)	- Stage d'observation - Formation dans un établissement partenaire ou autre organisation pertinente - Participation à un cours structuré incluant les cours de langue	
- Invitation des personnels provenant d'entreprises étrangères	- Mission d'enseignement dans l'établissement français	

Les nouveautés

- ✓ Une **charte unique** pour organiser mobilités & projets de coopération
- ✓ Un nouveau modèle d'accord interinstitutionnel plus complet
- ✓ Possibilité pour les étudiants de bénéficier de **12 mois de mobilités** (étude et/ou stage) **par cycle**.
 -  Pour les programmes d'études constitués d'un cycle (écoles d'ingénieur, médecine par ex.), les étudiants peuvent réaliser des périodes de mobilité de 24 mois maximum.
- ✓ Extension des consortia à toutes les formes de mobilité
- ✓ Les conférences ne sont plus éligibles au titre de la mobilité de formation
- ✓ Projets d'une durée **de 16 mois ou 2 ans**
- ✓ Des mobilités depuis et vers les pays partenaires à partir de 2015

Commentaires :

- 1- L'obtention de la charte est le prérequis pour faire une demande de financement. Premier appel à propositions en 2013 : environ 900 EES sélectionnés. Deuxième appel à propositions en mai 2014 : 200 demandes de charte

- 2- Jusqu'à aujourd'hui, tout étudiant avait une enveloppe de douze mois de mobilité (études et stages) sur l'intégralité de son parcours universitaire (vie étudiante). Dorénavant, il bénéficiera d'une enveloppe de douze mois de mobilité par cycle d'étude. Cette enveloppe de temps pourra être décomposée en plusieurs périodes, par exemple : 3 mois de période de stage en L1, suivis de 6 mois de période d'étude en L2, suivis de 3 mois de période de stage en L3 + 6 mois de période d'étude en M1, suivis de 6 mois de période de stage en M2...
- 3- Concernant les obstacles de nature juridique quant à l'organisation des stages des jeunes diplômés (la législation française prévoyant qu'un stage se déroule obligatoirement dans le cadre du cursus académique), l'Agence est en relation avec le ministère. La durée étendue à 2 ans permettra plus de flexibilité dans l'utilisation des crédits.

Principes de financement

De nouvelles orientations qui président à la politique d'allocation :

- ✓ Une **nécessaire convergence** des systèmes d'allocation tout en conservant des marges de manœuvre
- ✓ La prise en considération du **coût de la vie des pays de destination** dans le calcul du montant de la bourse
- ✓ La généralisation des **coûts unitaires** (on compte les unités mais pas les coûts)
- ✓ Un accès à l'outil de **préparation linguistique** réservé aux mobilités de **plus de 2 mois**

Commentaires :

Tentative d'harmonisation entre financement pro et enseignement supérieur.

Plus de forfait unique quel que soit le pays d'accueil=prise en compte de la réalité des différents niveaux de vie des pays.

Différence entre forfait et coût unitaire

Nouvelle offre centralisée pour la Préparation linguistique.

Action clé 1 : Financements

Type de coût	Etudiants	Enseignants et Personnels
Frais de voyage	Intégré dans l'allocation pour les frais de séjour	Une échelle kilométrique
Frais de séjour	Un taux mensuel variable en fonction de la destination et du type d'activité	Un taux journalier variable en fonction de la destination et de la durée de la mobilité
Frais de gestion	Un taux dégressif en fonction du nb de participants (350€ à 200€)	Un taux dégressif en fonction du nb de participants (350€ à 200€)
Frais de préparation linguistique	Accès à des cours en ligne sur 5 langues (DE, FR, IT, ES, EN). Pour les autres langues = frais de gestion	A inclure dans les frais de gestion
Besoins spécifiques	Prise en charge frais réels	Prise en charge frais réels

Commentaires :

De nouvelles orientations président à la politique d'allocation :

- ✓ La prise en considération du **coût de la vie des pays de destination** dans le calcul du montant de la bourse
- ✓ La généralisation des **coûts unitaires** (on compte les unités mais pas les coûts)

Les règles de financement et les modes de calcul

A. Travel / Voyage pour les enseignants et personnels

Type de subvention: coûts unitaires en fonction de la distance kilométrique sur la base de paliers prédéfinis:

0 - 99 km	0€
100 - 499 km	180€
500 - 1999 km	275€
2000 - 2999 km	360€
3000 - 3999 km	530€
4000 - 7999 km	820€
8000 - 19 999 km	1100€

Coûts éligibles: trajet du domicile au lieu de l'activité. Le taux couvre les frais liés au trajet A/R

Un calculateur de distance est fourni par la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance_fr.htm

Les règles de financement et les modes de calcul

B. Frais de séjour pour la mobilité des personnels et enseignants

Type de subvention: financement sur la base de coût unitaire (taux journalier)

Pays de destination	Taux journalier Du 1 ^{er} au 14 ^{ème} jour
Danemark, Irlande, Pays-Bas, Suède, UK	112€
Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, R. Tchèque, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pologne, Roumanie, Suisse, Turquie	98€
Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Allemagne, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Espagne,	84€
Croatie, Estonie, Lituanie, Slovénie	70€

A partir du 15^{ème} jour : 70% du taux par jour

Commentaires :

- Variation du taux journalier en fonction de la durée de la mobilité avec un effet dégressif: 1-14 jours 100%, 15-60 jours 70%
- Variation du taux journalier en fonction du coût de la vie du pays de destination

Les règles de financement et le mode de calcul

B. Frais de séjour pour les étudiants

Type de subvention: financement sur la base de coût unitaire (taux mensuel)

Groupe	Pays de destination	Mobilité d'étude	Mobilité de stage
Groupe 1	Austria, Denmark, Finland, France, Ireland, Italy, Liechtenstein, Norway, Sweden, Switzerland, United Kingdom	200€ - 300€	350€-450€
Groupe 2	Belgium, Croatia, Czech Republic, Cyprus, Germany, Greece, Iceland, Luxembourg, Netherlands, Portugal, Slovenia, Spain, Turkey	150€ - 250€	300€-400€
Groupe 3	Bulgaria, Estonia, Hungary, Latvia, Lithuania, Malta, Poland, Romania, Slovakia, Former Yugoslav Republic of Macedonia		



- L'établissement devra respecter chacune des tranches et allouer le même montant de bourse pour les étudiants se rendant dans un même groupe de pays.
- Ecart minimum de 50€ entre le groupe 1 et les groupes 2/3
- Ecart minimum de 150€ entre les mobilités d'étude et de stage associées à un même groupe

Commentaires :

Différencier le taux standard prévu dans le contrat et le taux qu'appliquera l'établissement.

Les étudiants partant en stage recevront un montant additionnel de 150€ /mois. Ils devront recevoir le même montant additionnel indépendamment de toute gratification qu'ils pourraient recevoir de leur entreprise d'accueil.

Les étudiants des DOM-TOM recevront une bourse selon les règles suivantes:

DOM-TOM vers pays du groupe 1 : 750€/mois

DOM-TOM vers pays du groupe 2 : 700€/mois

DOM-TOM vers pays du groupe 3 : 650€/mois

+ frais de voyage

Les règles de financement et le mode de calcul

C. Frais de gestion / « OM »

Type de subvention: financement sur la base d'un coût unitaire par participant

Coûts éligibles: coûts liés à la préparation, la mise en œuvre, le suivi des activités de mobilité et la préparation linguistique. (cf activités sur Penelope + [Guide financier 2014](#))

Barème applicable:

- 350€ /participant pour les 100 premiers participants
- 200€ /participant à partir du 101^{ème} participant

D. Besoins spécifiques (*optionnel*)

Type de subvention: financement jusqu'à 100% du coût réel

Coûts éligibles: coûts supplémentaires liés aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap (accompagnement, hébergement, transport...)

Les règles de financement et le mode de calcul

E. Préparation linguistique

- ✓ Une plateforme linguistique gratuite
- ✓ 2 volets :
 - Test avant et après la mobilité (le test ne peut pas être utilisé comme critère de sélection de l'étudiant)
 - Cours en ligne
- ✓ Les conditions:
 - Durée de la mobilité supérieure à 2 mois
 - Langues concernées: FR, DE, IT, ES, EN (langue d'instruction et non langue du pays d'accueil)
- ✓ Pour les mobilités inférieures à 2 mois (personnels et enseignants) et/ou concernant d'autres langues :
 - financement sur les frais de gestion

Mise en ligne opérationnelle : 1^{er} octobre 2014

Commentaires :

La participation au cours est optionnelle mais le passage du test en amont et en aval de la mobilité sera obligatoire.

Les résultats devront être saisis dans le MT.

Plateforme linguistique: pour offrir à un grand nombre d'étudiants la possibilité de préparer sa mobilité sur le plan linguistique de manière totalement gratuite + évaluation de l'impact du programme à l'échelle européenne.

Les étudiants partant en mobilité avant le 1^{er} octobre ne bénéficieront pas des cours en ligne et seront dispensés de passer les tests avant et après la mobilité. L'établissement doit utiliser l'OM pour financer la préparation linguistique de ces étudiants.

Contrainte pour les étudiants/établissements :

- suivi du test initial et final au retour de la mobilité pour les langues concernées
- répartition des licences en fonction des besoins : 100% de licences accordées pour les tests, 40% à 60% de licences accordées pour les cours en ligne

Dépôt des candidatures

- ✓ Le candidat doit au préalable se rendre sur:
 - **ECAS** pour créer un compte personnel
 - **URF/PDM** pour enregistrer la structure et obtenir le code PIC
- ✓ **Un seul formulaire** en E-Form : **une seule candidature** pour tous les publics **par secteur**
- ✓ Le formulaire est **pré-rempli** selon les informations transmises sur URF
- ✓ La dématérialisation : **plus d'envoi papier !**
- ✓ La page contenant **la signature du responsable légal** doit être scannée pour être jointe en annexe.
- ✓ Les annexes doivent être jointes à l'E-Form **AVANT** soumission en ligne

Pas de calcul automatique du budget, il s'agit simplement d'une demande de flux

Commentaires :

Plateforme URF/PDM: système d'enregistrement unique (URF - Unique Registration Facility), qui est hébergé sur le portail des participants. Ce portail est une plateforme en ligne qui offre une série de services visant à faciliter les interactions entre les participants au 7^e PC et les directions générales de la recherche de la Commission européenne. C'est un site Internet sécurisé doté de mécanismes d'authentification et de confidentialité adéquats.

Après l'enregistrement de votre organisation, vous recevrez un code identifiant du participant (ou PIC, de l'anglais Participant Identification Code) que vous pourrez utiliser dans toutes les soumissions de propositions et négociations. Si vous pensez que votre organisation est déjà enregistrée dans l'URF, veuillez consulter la section PIC pour retrouver le PIC de l'organisation.

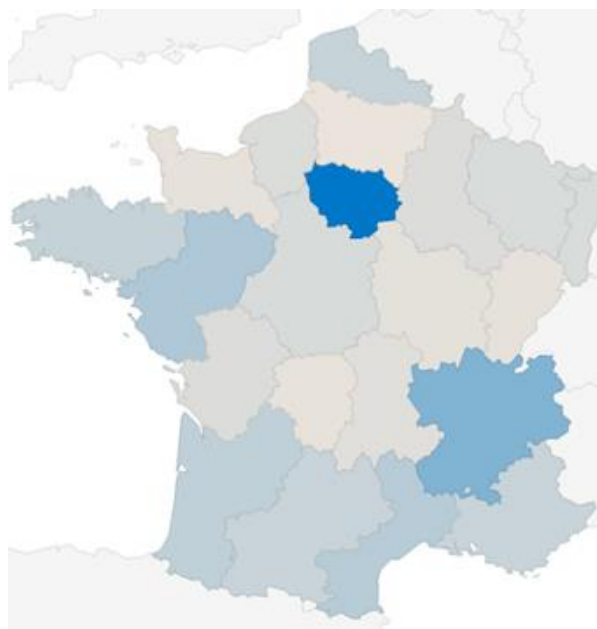
Les données à saisir par l'établissement :

- Type d'activité (mobilité étude, stage, formation, enseignement)
 - Nombre de participants
 - Durée moyenne par participant
 - Flux réalisés en 2012 et 2013 (prévisionnel)

Résultats de l'AO 2014

- ▶ Budget disponible: 60 294 824 €, soit une augmentation de 14,07%
- ▶ Un ratio offre (+14%) / demande (+7%) a priori favorable, mais capacités de financement en termes de nombre de mobilité qui s'amointrit car:
 - Taux d'organisation de la mobilité en forte hausse (20% du budget total)
 - Rehaussement des taux contractuels pour les étudiants, en raison de la différenciation selon le pays de destination
 - Fixation d'un montant de bourse majoré pour les PTOM

Mobilités Enseignement Supérieur



Region	nombre d'organismes	Nombre de projets
Île de France	181	181
Rhône-Alpes	84	84
Region manquante	59	62
Pays de la Loire	49	49
Languedoc-Roussillon	42	43
Aquitaine	37	37
Bretagne	33	33
Nord - Pas-de-Calais	32	32
Midi-Pyrénées	30	30
Provence-Alpes-Côte d'Azur	30	30
Centre	19	19
Alsace	18	18
Lorraine	18	18
Haute-Normandie	16	16
Poitou-Charentes	15	15
Champagne-Ardenne	15	15
Auvergne	12	12
Bourgogne	9	9
Martinique	9	9
Franche-Comté	8	8
Basse-Normandie	7	8
Limousin	7	7
PTOM	6	6
Picardie	5	5
Réunion	2	2
Guadeloupe	1	1
Corse	1	1
TOTAL	745	750

724 Candidatures individuelles/710 financées
26 demandes de consortium/25 financées

Commentaires :

Suite CNE: 710 candidatures individuelles financées et 25 consortia
3 consortia en R-A : Institut polytechnique de Lyon
Institut technique de l'enseignement catholique Bois Fleury
GIPAL Formation

Prise en compte de la performance passée : afin d'encourager la pleine utilisation des financements accordés, le CNE a pris en compte les performances passées des établissements dans l'allocation des financements.

Ce faisant, il s'est conformé aux principes annoncés dans le guide financier publié le 5 mars 2014 selon 3 catégories :

- Catégorie A :

Les établissements ayant une bonne performance, c'est-à-dire ayant un taux de réalisation financière (i.e. financements utilisés par rapport à l'accordé) supérieur ou égal à 97% des contrats 2012, année de référence : l'agence a satisfait 100% des demandes dans la limite d'un plafond de 120% de la réalisation passée sur l'année de référence,

- Catégorie B :

Les établissements ayant un taux de réalisation financière inférieur à 97% en 2012 :

l'Agence a plafonné les mobilités et durées octroyées en 2014 au nombre et durée de mobilités acceptées par l'Agence suite à l'analyse du rapport final 2012 – considérant donc que cette réalisation correspond au niveau de performance ajusté de l'établissement,

- Catégorie C : Les établissements n'ayant pas réalisé en 2012 le type de mobilité demandé en 2014 : l'agence a satisfait les candidats à hauteur de 44% de la demande.

Les règles de prise en compte de la performance passée (catégories A et B éventuellement revues par le CNE) seront appliquées les années suivantes sur cette base.

Action Clé 3 : soutien à la réforme des politiques

1. Soutien à la **gouvernance** de la Stratégie UE 2020, ET 2020, aux processus de Bologne et de Copenhague, agenda européen pour l'éducation et la formation des adultes...
2. Soutien au développement et à la mise en œuvre des **outils de transparence de l'UE** (Europass, ECVET, CEC...) aux **réseaux de l'UE** (Euroguidance, NARIC, Eurydice, bureaux e-twinning)
3. Soutien aux Politiques de Dialogue avec les **pays partenaires**

Commentaires :

Les modalités de financements dans l'action 3 sont restreintes et les EES n'y ont pas accès. Cependant certaines activités présentes dans cette action sont portées par le département développement de l'agence.

LES RESSOURCES:

- La plateforme Penelope + :

<http://www.erasmusplus.fr/penelope/>

- Fiches du programme Erasmus + par secteur et par action
- Règles de financement
- Formulaire de candidature
- Formulaire commenté pour vous aider dans la rédaction de la candidature

- Le site de l'Agence nationale : www.2e2f.fr

- Pour les actions centralisées : site de l'EACEA:

http://eacea.ec.europa.eu/index_en.php

► Les développeurs de la mobilité

Les développeurs sont des personnes qui, par leur expérience et leurs missions, aident les futurs candidats français à s'engager dans les projets européens: chargés de coopération ou des relations internationales des rectorats, de l'enseignement agricole, des chambres de commerce et des métiers, des établissements d'enseignement supérieur, des collectivités, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes.

Le réseau des développeurs de la mobilité internationale s'est constitué sur la base des partenaires traditionnels de l'Agence et a vocation à s'étendre pour couvrir tout le territoire et tous les publics concernés par les programmes. On distingue les développeurs nationaux et les territoriaux.

Les développeurs bénéficient d'une **plateforme collaborative** où documents et ressources sont rendus disponibles par l'Agence.

► Les développeurs de la mobilité

- Formations à distance (classes virtuelles) prévues en 2014
- Réunions régionales :
 - Paris le 26 juin (IDF)
 - Marseille le 25 septembre (PACA)
 - Lille le 3 octobre (NPDC)
 - Toulouse le 9 décembre (Midi Pyrénées)
 - Rennes en janvier 2015 (Bretagne)
- Réunion du cercle national le 30 septembre à Paris
- Catalogue de formation pour les développeurs fin 2014

Vous êtes développeurs ?

Demandez un accès à la plateforme collaborative

<http://www.2e2f.fr/page/developpeurs>

Vous recherchez un développeur ?

Consultez la carte des développeurs

<http://erasmusplus.fr/penelope/developpeurs.php>



ECHANGE AVEC LA SALLE



Françoise Cibert, CPE Lyon

Stages internationaux, bourses mobilité stage, groupes de pays, différents niveaux de vie. Comment faire pour moduler selon la gratification reçue par l'étudiant ?

Réponse : Pas de modération possible. On ne tient pas compte de la gratification reçue par l'étudiant. C'est un ménage à 28 pays ! Compliqué. Beaucoup de pays demandaient l'équité.

Thalia Darnanville, INSA

On ne peut pas envoyer des étudiants en stage mais peut-on en recevoir des étudiants en stage à la fin de leurs cursus ?

Réponse : oui

Cette bourse se substitue-t-elle ou est-elle un complément en France ?

Réponse : c'est un complément

Les frais de gestion OM sont-ils à justifier ?

Réponse : pas encore prévu de contrôler. Mais il y aura des visites de contrôle, vous devez être en mesure de justifier. On ne sait pas encore quels justificatifs seront demandés et ce qu'il sera possible de justifier dans cette ligne.

Invitation de personnel d'entreprises européennes, est-ce la même ligne que pour les mobilités de profs ?

Réponse : vous recevez la bourse, oui sur la même ligne. Mais vous pouvez transférer entre les lignes.

Annick Barkaz, IPL :

Mobilité des stagiaires : on ne sera pas obligé d'indemniser la totalité de la mobilité ?

Réponse : s'il part 6 mois, on peut n'indemniser que 4 mois, comme il y a un taux fixe à appliquer, cela vous permet d'ajuster. Valable pour les étudiants aussi.

Olivier Chabert, ENSAL

Pour la Suisse, est-ce une mesure temporaire ?

Réponse : oui ça va évoluer. La Suisse résiste à Erasmus +

Minimum à respecter. Si on a une allocation moyenne de 180 €, il faut respecter la différence de 50€ entre les zones pays, on peut allouer 155 € pour la zone basse et 205€ pour la zone haute ; si un désistement intervient dans la tranche la plus basse, l'école doit-elle supporter le risque financier, dans la mesure où la moyenne passe au-dessus de 180 € ?

Réponse : oui, d'où le fait que certains mois peuvent être non allocataires, en prenant en compte ces risques-là.

Michel Guilmault, INSEEC Alpes Savoie

12 mois par cycle. Quid des écoles de commerce qui recrutent après prépa Bac + 3 et au niveau M1, M2 et 12 mois, indépendamment de l'antériorité ?

Réponse : cycle licence-master ; il peut avoir 12 mois d'ERASMUS, si n'en a pas encore bénéficié. Vérifier l'antériorité et en master il peut re-bénéficier à nouveau de 12 mois.

Quid des experts de Bologne ? Ont-ils disparu ?

Réponse : Il n'y a plus d'expert de Bologne. Il faut contacter les ministères.

Edith Frey, ECAM Lyon :

Sur la préparation linguistique en ligne et les tests à passer avant le départ en mobilité : est-ce que cela concerne les enseignants et le personnel ?

Réponse : non car la mobilité doit être > 2 mois.

Marta Tor, ENMSE

La subvention annoncée concerne les mobilités entrantes, mas aussi les sortantes ?

Réponse : attention la bourse distribuée n'est que pour les mobilités sortantes, sauf pour le personnel des entreprises. En mobilité internationale avec pays partenaires, il y aura de la mobilité entrante.

Financement annoncé que pour un an ?

Réponse : oui

Emilie Favier, ENISE

Est-ce qu'on aura toujours les attestations de présence à faire signer ? Sur toute la durée ou que les mois allocataires ?

Réponse : sans doute. Complément de réponse dans la salle : Mieux vaut faire signer l'attestation pour toute la durée de la mobilité et ne rentrer sur le mobility tool que les mois allocataires.

Sigolène Verneret, ISARA

Préparation linguistique, pour toute mobilité > 5 mois, même les stages en entreprise ?

Réponse : oui, obligatoire

Sur le URF PDM (Participant Portal) lorsque l'on a une question ou un problème, comment faire ? Il semble impossible de supprimer un document, on ne peut que le remplacer ?

Réponse : il faut contacter le service en charge de la plateforme, mais attention on s'est rendu compte que les délais sont longs, à faire dès que possible.

Emilie Favier, ENISE

Est-ce que l'on peut déclarer des frais de personnel sur la ligne OM ?

Réponse : à priori oui

Sur le cycle ingénieur, les 24 mois de mobilité c'est 12 mois stage + 12 mois études ?

Réponse : non, modulable, par ex. 18 mois stage et 6 mois études, ne pas dépasser 24 mois.

Sabine Cléménçon, EMLYON

J'ai lu dans un document Erasmus que si notre propre learning agreement reprenait tous les éléments du learning agreement Erasmus nous pouvions l'utiliser sans utiliser celui d'Erasmus, ni même le logo ?

Réponse : oui, vous pouvez l'utiliser. Le Learning agreement est accepté s'il respecte les mêmes infos que celui d'Erasmus.

Annick Melo, Insa

Va ton avoir l'équivalent du kit Erasmus ?

Réponse : oui, télécharger le Learning agreement et kit sur « pénélope ».

Marie-Adeline Brunon, ESC ST Etienne :

12 ou 24 mois, est-ce qu'on est limité en termes de répartition entre stage et période d'études (dans l'ancien programme l'étudiant avait droit à une période étude et une période de stage)?

Réponse : pas de limite sauf les 24 mois et le seuil des mobilités (pour un stage par exemple 3 mois).

Tobias Beilicke, IFMA

Test linguistique, que se passe t-il avec les autres langues hors les 5 langues européennes ?

Réponse : si on doit préparer les étudiants dans ces langues on prend sur l'argent de la mobilité, (350 € pour les 100 1ers étudiants puis 100 euros). A vous d'organiser cette préparation langues.

Le test linguistique, doit-il être surveillé par l'école ?

Réponse : pas d'élément pour l'instant. Nombre de licences attribuées. Il y a une commission UE fin juin sur le sujet.

Marie-Adeline Brunon, ESC Saint Etienne

Pour la préparation linguistique, l'étudiant entrant peut-il bénéficier d'un cours de FLE sur la ligne OM ?

Réponse : non que pour les sortants, c'est l'établissement d'origine de l'étudiant qui le prépare à la langue.

Boris Riosargote, ENTPE

Pour la ligne OM, on n'a pas justifié l'an dernier, est-ce un problème ?

Réponse c'était possible. Fortement recommandé de justifier l'OM pour préparation linguistique.

Peut-on utiliser la somme de l'an dernier pour cette année ?

Réponse : somme utilisée dans la limite des dates du contrat. Possible dans les 2 sens : écrit dans la charte financière.

Thalia Darnanville, INSA

Attestation de présence : une étudiante qui ne part pas avant décembre mais il lui faut l'attestation en juin, qu'est-ce qu'on indique dessus ?

Réponse : c'est par rapport aux bourses. Clôture le 30. 09. Mettre la date de clôture 30. 09 et tel au gestionnaire de l'agence.

Pour les étudiants partant en mobilité à cheval sur deux contrats : lors du rapport final au 30 septembre, quelles dates doivent figurer sur l'attestation de présence ?

Réponse : deux attestations de présence séparées à établir pour chaque contrat.

Marie-Adeline Adeline Brunon, ESC ST Etienne

En ce qui concerne la Suisse, combien de temps pour que la situation se démêle ?

Réponse : la Suisse a des fonds qu'elle a consacrés à la mobilité enseignement supérieur. L'agence nationale suisse va prendre la mobilité sortante et entrante. Ne rentre pas dans ERASMUS, programme bilatéral entre vous et la Suisse. Solution temporaire.

Catherine Thévenin, IPL

Par rapport aux cours de langue : les dépenses doivent-elles correspondre à l'année de la subvention ? Quid d'un concours sur deux années universitaires différentes, avec un départ en Hollande qui requiert une formation en néerlandais, par ex ?

Réponse : toutes les dépenses que vous imputez doivent correspondre aux dates du contrat. Pour l'étudiant, la bourse est pour celui qui part. Si la somme provient de l'OM, elle doit être dépensée dans la limite des dates du contrat. Donc pas de cours de langue pour un an.



Présentation de Julie Balcagiage : Masters conjoints.

En préambule, Julie Balcagiage pose la question dans la salle si des établissements ont été partenaires de masters conjoints. Aucune main ne se lève.

1. Présentation générale de l'appel à propositions

Qu'est ce que c'est ?

- ✓ Une action qui vise à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur européen et l'employabilité des étudiants en soutenant des **formations d'excellence au niveau master** et en offrant des **bourses aux meilleurs étudiants du monde**

Masters conjoints = poursuite du succès Erasmus Mundus

- ✓ Une action centralisée = gérée directement par l'agence Exécutive « Education, Audiovisuel et Culture » à Bruxelles.

Les grands principes

- Programme d'études intégré mis en œuvre par un consortium d'universités d'au moins 3 pays EU + participation possible de pays non EU
 - concerne toutes les disciplines (pas de priorité au niveau EU)
- Bourses pour les meilleurs étudiants (75% pays non EU) : max 2 ans
 - financements prévus pour 3 cohortes
- Parcours d'études dans min 2 pays européens
 - + possibilité de mobilité dans un pays non européen selon la composition du consortium
- Délivrance d'un diplôme double, multiple ou conjoint

En détails (1)

- Tous les partenaires à part entière doivent être en mesure de délivrer un diplôme habilité/reconnu au moment de la candidature
- Durée totale du Master : 1 an (60ECTS) , 1an ½ (90ECTS) ou 2 ans (120 ECTS)
- Les critères d'admission et de sélection des étudiants doivent être définis en commun
- Le master conjoint doit être opérationnel au moment du dépôt de la candidature

En détails (2)

- Une convention de consortium doit être signée entre tous les partenaires et doit notamment comprendre :
 - les modalités de gestion administrative et financière
 - les procédures de sélection des étudiants
 - les modalités d'accueil et les services offerts aux étudiants
 - la répartition des tâches au sein du consortium
- projet de convention à inclure dans les annexes de la candidature

La structure du consortium

Au moins 3 établissements d'enseignement supérieur de 3 pays européens

- ✓ Coordinateur/candidat : établissement d'enseignement supérieur européen;
- ✓ Partenaire à part entière : organisme public ou privé européen ou non européen;
- ✓ Partenaire associé : si valeur ajoutée dans la mise en œuvre du master ou pour des activités spécifiques

Les établissements d'enseignement supérieur européens doivent être titulaires de la Charte Erasmus

Quels financements ?

- ✓ frais de gestion = 20.000 € pour année préparatoire et 50.000€ par cohorte.
- ✓ frais de participation = frais d'inscriptions, assurance, frais liés à l'accueil des étudiants, cours de langues, etc.
 - max. 9.000€ par an pour non EU ;
 - max. 4.500€ par an pour EU.
- ➡ - les frais de participation doivent être définis en commun ;
 - 1 prix unique pour tous les étudiants de la même catégorie.

Quels financements ?

- ✓ Bourses d'excellence aux meilleurs étudiants du monde :
 - frais de séjour : 1.000 €/mois (max. 4 mois) ;
 - frais de voyage : 1.000 € pour EU / entre 2.000€ et 3.000€ pour non EU (par an) ;
 - frais d'installation (uniquement pour non EU): 1.000€.
- ➡ 13 à 20 étudiants par cohorte (**pas plus de 3 étudiants boursiers par pays**).
- ✓ Bourses enseignantes incluses dans les frais de gestion.

1 contrat financier unique pour couvrir 1 année préparatoire + 3 cohortes consécutives d'étudiants = entre 2 et 3 millions €

Une nouveauté : le Catalogue

Qu'est-ce que c'est ?

Répertoire des meilleurs masters conjoints Erasmus+ arrivés au terme de leur cycle de financement.

Comment intégrer le Catalogue ?

Candidater à une « Quality review » : évaluation portant essentiellement sur la performance et la stratégie de pérennisation du master.

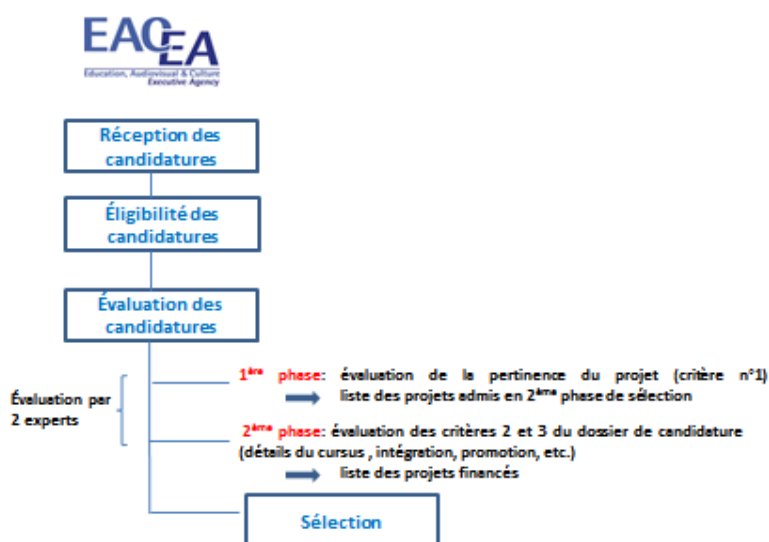
Quelle est la durée ?

3 ans, avec une nouvelle évaluation au terme de ces 3 ans.

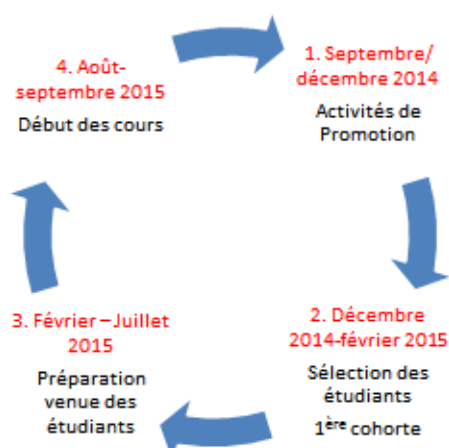
Quels sont les financements ?

- Frais de gestion
- Demande annuelle de bourses à effectuer auprès d'EACEA ;
- Système de réciprocité : 1 bourse sur financements propres = 1 bourse EU.

Procédure de sélection



Sélection 2014 : calendrier de la mise en œuvre d'un master conjoint



2. Le contenu de la candidature et les critères d'évaluation

Le dossier de candidature

- ✓ Disponible sur le site internet de l'EACEA:

http://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus_en
(funding/joint master/annexes)

- ✓ A lire : le Guide du Programme (en anglais uniquement)

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide_en.pdf

En cours de mise à jour par la Commission européenne

Il est composé de 2 parties :

- ✓ Une partie générale : description des partenaires, thématique, liste des projets européens impliquant les membres du consortium, bref résumé du projet, etc.

➡ Permet d'évaluer votre expérience, votre capacité à gérer un programme conjoint

- ✓ Une partie narrative qui doit répondre aux critères d'évaluation :

- Pertinence du projet : 30%
- Qualité de la structure et de la mise en œuvre du projet : 30%
- Qualité du partenariat et des mesures de coopération : 20%
- Impact et dissémination : 20%

Pertinence du projet (30%)

- ✓ Le projet répond aux objectifs généraux de l'action clé 1 d'Erasmus+ (la mobilité des étudiants) et aux objectifs spécifiques des Joint Master Degrees.
- ✓ Raison d'être et pertinence du programme que vous proposez.
- ✓ Valeur ajoutée du master par rapport à l'offre existante.
- ✓ Expliquer en quoi il contribue à l'excellence universitaire européenne.
- ✓ Présenter les compétences, aptitudes et savoir-faire acquis par l'étudiant à l'issue du cursus.
- ✓ Souligner les coopérations avec les acteurs non universitaires (associations, collectivités, entreprises)
- ✓ Décrire comment le consortium a travaillé conjointement à l'élaboration du JMD

NB: un Supplément au diplôme devra obligatoirement être délivré à l'issu du cursus de l'étudiant



Commentaires

- ✓ Montrer en quoi votre projet répond aux objectifs généraux de l'action clé 1 d'Erasmus+ (la mobilité des étudiants)... : cf P 31 du guide du programme
 - ✓ ...et des objectifs spécifiques des Joint Master Degrees: attractivité de l'enseignement supérieur européen, innovation et excellence, internationalisation, **employabilité des étudiants**, développement des compétences
 - ✓ Montrer la raison d'être et la pertinence du programme que vous proposez
 - > N'hésitez pas à vous appuyer sur des études, des directives européennes, à donner des éléments chiffrés.
 - ✓ Montrer que votre master apporte une valeur ajoutée par rapport à l'offre existante.
 - ✓ Expliquer en quoi il contribue à l'excellence universitaire européenne
 - ✓ Présenter les compétences, aptitudes et savoir-faire acquis par l'étudiant à l'issue du cursus doivent pouvoir être transférables et lisibles pour les employeurs
- NB: un Supplément au diplôme devra obligatoirement être délivré à l'issue du cursus de l'étudiant*
- ✓ Souligner les coopérations avec les acteurs non universitaires (associations, collectivités, entreprises)
 - dans le cadre de la mise en œuvre du master conjoint
 - dans le cadre de la stratégie de pérennisation
 - > Point essentiel de l'évaluation de la candidature
 - ✓ Décrivez comment le consortium a travaillé conjointement à l'élaboration du JMD
 - > Dimension intégrée = La particularité d'un master conjoint

Qualité de la structure et de la mise en œuvre du projet (30%) 1/2

- ✓ Présenter de manière détaillée le contenu de votre master.
- ✓ Expliquer dans quelle mesure votre cursus a été spécifiquement construit en commun (cours, modules, parcours de mobilité, etc.).
- ✓ Expliquer le rôle de chaque partenaire dans la construction de la formation.
- ✓ Décrire les modalités d'examens et de reconnaissance des études et des compétences.

Commentaires

- ✓ Présenter de manière détaillée le contenu de votre master
 - Présentation de la formation (semestres et ECTS) et des modules (tableau de synthèse, descriptif de 2-3 lignes par module, langue d'enseignement...)
 - Description des parcours de mobilité et pertinence de ces mobilités
 - Parler de l'implication des professeurs invités dans le contenu de la formation + éventuellement des partenaires associés

- ✓ Expliquer dans quelle mesure votre cursus a été spécifiquement construit en commun (cours, modules, parcours de mobilité, etc.)
 - Création à partir de modules existants + mise en œuvre d'une démarche nouvelle ?
 - Attention à ne pas proposer un catalogue de cours
- ✓ Expliquer quel est le rôle de chaque partenaire dans la construction de la formation.
Montrer que les parcours de mobilité sont cohérents par rapport au cursus que vous proposez
- ✓ Décrire les modalités d'examens et de reconnaissance des études et des compétences. Elles doivent être identiques pour tous les partenaires et définies de manière conjointe
 - Utilisation du système ECTS ou autre forme de reconnaissance des périodes d'études?
 - Supplément au diplôme (Europass) : obligatoire

Qualité de la structure et de la mise en œuvre du projet (30%)

2/2

- ✓ Expliquer, pour chaque partenaire, le mécanisme d'accréditation/habilitation des diplômes.
- ✓ Expliquer quelles seront les informations et les services fournis aux étudiants avant leur venue et durant leur séjour.
- ✓ Prévoir un contrat/charte entre le consortium et l'étudiant.
- ✓ Montrer les dispositifs que vous envisagez de mettre en place pour insérer les étudiants dans leur futur environnement professionnel ?

Commentaires

- ✓ Expliquer pour chaque partenaire le mécanisme d'accréditation/ habilitation des diplômes. Fournir la preuve de la reconnaissance officielle des diplômes
- ✓ Expliquer quelles seront les informations et les services fournis aux étudiants avant leur venue et durant leur séjour :
 - accueil/visa/logement
 - démarches administratives: compte bancaire, carte étudiant..
 - tutorat; cours de langues; journée d'accueil..
 - assurance (obligatoire)
- A décrire pour chaque partenaire
- ✓ Prévoir un contrat/charte entre le consortium et l'étudiant
 - droits et devoirs
 - aspects pédagogiques et administratifs
 - responsabilités des 2 parties
- ✓ Qu'est-ce que vous allez mettre en place pour insérer les étudiants dans leur futur environnement professionnel ?
 - en lien avec les partenaires associés ?
 - en intégrant des modules de formation spécifiques ?
 - dans le cadre de stage ?

Qualité du partenariat et mécanismes de coopération (20%)

- ✓ Justifier le choix des partenaires.
- ✓ Décrire la coopération entre les membres du consortium.
- ✓ Expliquer comment les ressources financières vont être gérées au sein du consortium.
- ✓ Présenter les procédures de candidature, de sélection et d'admission des étudiants.
- ✓ Expliquer comment vous avez calculé les frais de participation.

Commentaires

- ✓ Justifier le choix des partenaires
- Souligner l'expertise et la valeur ajoutée de l'équipe en charge du master conjoint
- montrer les complémentarités
 - décrire la valeur ajoutée des partenaires associés ou de l'implication des pays non EU

Les CV fournis doivent être concis et construits sur un modèle unique

- ✓ Décrire la coopération entre les membres du consortium
- Les modalités de cette coopération doivent être déjà établies entre les partenaires au stade de la candidature et formalisées dans une convention
- répartition des rôles : promotion, sélection, services aux étudiants, enseignements, évaluation, finances, etc.
 - développement d'outils et de méthodes spécifiques
 - organisation du consortium : comités, plateforme collaborative..
 - intégration des étudiants dans la gouvernance du JMD

Formalisation des règles de cette coopération dans une convention

NB: Coopération pédagogique ET administrative

- ✓ Expliquer comment les ressources financières vont être gérées au sein du consortium ?
- décrire les mécanismes de paiement de la bourse aux étudiants (quand, par qui ?)
 - comment le budget va être réparti au sein du consortium ?
 - qui sera en charge de la gestion financière ?
 - comment seront gérées les ressources complémentaires : financement public/ privé

Vous pouvez également parler des ressources humaines mobilisées

- ✓ Présenter les procédures de candidature, de sélection et d'admission des étudiants
- Elles doivent être transparentes et définies en commun
- liste des prérequis (licence – Bsc + VAE)/ niveau en langue...
 - critères de sélection (NB: exigence élevée compte tenu des moyens offerts)
 - la gestion des candidatures ? 1 formulaire unique (en ligne de préférence), le rôle des partenaires dans la sélection.

- ✓ Expliquer comment vous avez calculé les frais de participation
- Les frais de management
 - Les frais de participation
 - Les frais pour l'organisation de l'accueil
 - Le co-financement éventuel

Harmonisation à trouver au sein du consortium : pas facile !

Impact et dissémination (20%)

- ✓ Montrer en quoi votre master s'insère dans la stratégie d'internationalisation de votre établissement et de celle de vos partenaires.
- ✓ Décrire les activités de promotion et les mécanismes mis en place pour attirer les meilleurs étudiants des pays EU et pays non EU.
- ✓ Établir un plan de développement et une stratégie de pérennisation.
- ✓ Décrire les mécanismes d'évaluation interne et externe qui seront mis en place.
- ✓ Expliquer comment votre JMD répond aux attentes des employeurs/du marché de l'emploi.
- ✓ Expliquer le rôle spécifique des acteurs non – académiques/employeurs dans la mise en œuvre de votre master.

Commentaires

- ✓ Montrer en quoi votre master s'insère dans la stratégie d'internationalisation de votre établissement et de celle de vos partenaires
- ✓ Décrire les activités de promotion et les mécanismes mis en place pour attirer les meilleurs étudiants des pays EU et pays non EU
 - mise en ligne d'un site web spécifique (obligatoire)
 - communication auprès des établissements partenaires, agences de promotion, ambassades
 - participation à des salons
- ✓ Établir un plan de développement et une stratégie de pérennisation:
 - décrire l'implication des membres associés dans cette stratégie sur le long-terme
 - réfléchir aux co-financements : soutien de fondations, d'entreprises, de collectivités d'autres réseaux ?

NB: « l'accueil d'étudiants supplémentaires sur le principe de l'autofinancement ou par le biais de bourses complémentaires est encouragé »

- ✓ Décrire les mécanismes d'évaluation interne et externe qui seront mis en place
Pas seulement au niveau académique, mais aussi au niveau du management du projet
 - Evaluation interne: quelles méthodes?
 - Participation des étudiants et des universitaires
 - Implication des membres associés
 - Evaluation externe: montrer le cas échéant le rôle des agences de qualité, des experts indépendants dans le cadre de ce processus.
Expliquer comment vous allez vous appuyer sur les résultats de l'évaluation pour améliorer votre projet

- ✓ Expliquer comment votre JMD répond aux attentes des employeurs/ du marché de l'emploi
- ✓ Expliquer le rôle spécifique des acteurs non –académiques/employeurs dans la mise en œuvre de votre master (cf plus haut)

L'appel à propositions 2014 en chiffres :

Financement prévu : environ 9 projets de JMD

Enveloppe budgétaire prévisionnelle pour 7 ans : + de 1 Md€

✓ 350 masters conjoints

✓ + de 25.000 bourses

Nombre de candidatures déposées en Europe : 61

Nombre de candidatures coordonnées par des EES français : 15 (FR 1ere position)

Publication prévisionnelle des résultats : mi juillet 2014

Calendrier prévisionnel de l'appel à propositions 2015

Septembre 2014

- publication du 1^{er} appel à propositions Masters Conjointes

Février 2015

- date limite de dépôt des candidatures aux Masters Conjointes

Juin / Juillet 2015

- annonce de la sélection des 2^{èmes} Masters Conjointes

Septembre 2015 – Septembre 2016

- année préparatoire des 2^{èmes} Masters Conjointes

Septembre 2016 – Septembre 2017

- 1^{ères} cohortes des 2^{èmes} Masters Conjointes

Echanges avec la salle



Florence Granger, ENMSE

Je ne comprends pas bien sur le plan pratique comment on met en place un diplôme conjoint ? Sur le plan juridique ? Un diplôme unique, comment le faire reconnaître ?

Réponse : problème de terminologie. Joint Master degree c'est le nom. Mais possible de délivrer un double diplôme. Par exemple un étudiant qui effectue 2 mobilités dans son cursus va recevoir le diplôme de son établissement et de celui de ses mobilités. Possible de proposer au moment de la candidature de mettre en place un diplôme commun Dans le cadre d'un diplôme unique, il y a la contrainte du cadre légal du pays. En France, depuis 2011 il y a des facilités. Mais concrètement ça reste très compliqué. La différence qu'il faut faire ici c'est le programme conjoint et le diplôme conjoint. Le programme conjoint ne pose pas de pbm. Il mène au double diplôme. Dans l'idéal c'est le diplôme unique. Mais l'UE est consciente de la difficulté à mettre en place des diplômes uniques. Il convient d'expliquer les raisons pour lesquelles les établissements partenaires ne peuvent pas faire un diplôme unique et le projet ne sera ni rejeté, ni passé en 2^{ème} plan.

Dans l'idéal, les législations des pays permettent un diplôme conjoint, 6 établissements sont dans le consortium, comment arrive-t-on à produire un seul et même diplôme reconnu dans ces 6 établissements ? Quelle est la démarche à faire ? pratico-pratique ?

Réponse : pas obligé de diplômer, de faire un diplôme unique pour les 6 établissements. Un même étudiant peut recevoir un diplôme conjoint et des diplômes d'autres établissements ; il faut qu'il y ait négociation dans le consortium. Puis on monte dans le cadre national. Contacter les agences nationales pour accompagner les établissements dans ce domaine-là. Pour la France : MESR. Une personne qui est là pour négocier sur les diplômes conjoints. On s'appuie sur les diplômes nationaux. Les diplômes restants sont reconnus et comprennent une extension pour un diplôme conjoint. Contrainte de parchemin : que met-on sur le document papier de l'imprimerie nationale ? Circulaire en 2011 qui propose des modèles de diplômes et évoque des contraintes ; ça dépend des pays partenaires. Les choses évoluent mais il y a encore des efforts à faire. Double diplôme : convention entre 2 établissements du consortium. Déclaration dans la convention de partenaires du consortium : mobilité au sein du consortium. Possibilité de recevoir un master des établissements du consortium.

Edith Frey, ECAM Lyon

Pour déposer un projet de Master Conjoint, il faut qu'il y ait 75 % de non européens. Que se passe-t-il si on n'a que des étudiants européens ?

Réponse : si le master ne concerne pas d'étudiants non européens, on ne peut pas déposer de demande de financement dans le cadre d'un programme de Master Conjoint. Par contre, on fera des demandes classiques de bourses de mobilité Erasmus.

Heidi Bonhert, CPE Lyon

Durée minimum pour faire une scolarité dans un établissement, s'il y a 5 partenaires, comment fait-on ?

Réponse : en effet, c'est un problème pour les écoles d'ingénieurs. Durée minimum incompressible. A faire dans les établissements du consortium. Les 18 mois posent pbm. Master DUBI international. Un peu plus flexible, mais négociation à faire au sein du consortium.

La durée minimum de la mobilité par établissement est de 20 ECTS pour des masters de 60 ECTS (1 an) et 30 ECTS pour des masters de 90 ou 120 ECTS (1,5 ou 2 ans).

Marine Pobel, ISARA

Dans les écoles privées, on ne peut plus faire les Master Dubi. Les écoles privées ne sont plus habilitées depuis un an sauf si on s'associe à une université publique.

Michel Guilmault, INSEEC Alpes Savoie

Faut-il démocratiser l'ancien Erasmus Mundus ? Si on a un consortium de qualité a-t-on des chances pour avoir un agrément pour Master Conjoint ?

Réponse : non, 2014 particulier, seulement 9 projets sélectionnés. On reste sur les mêmes critères d'Erasmus Mundus.

Question Frais de scolarité : 350€ en Allemagne 10 000€ à l'INSEEC, quel conseil ?

Réponse : c'est dans la négociation. Les législations nationales sont variables. Négociation interne. Maître mot d'un Master Erasmus Mundus, négociation dans le consortium. Hélène Pinaud est en charge de ces questions : helene.pinaud@2e2f.fr

Marine Pobel, ISARA

Organisation des candidatures, un an de préparation. Il faut une accréditation en aout de la demande. Que faire si on n'a pas d'accréditation ?

Réponse : vous vous appuyez sur des diplômes qui existent déjà.

Heidi Bonhert, CPE

Comment peut-on retrouver et contacter les écoles d'ingénieurs qui sont arrivées à mettre en place un master Erasmus Mundus ?

Réponse : sur le site programme Erasmus mundus, il y a la liste des masters existants, dont ceux qui impliquent des écoles d'ingénieurs. Livret Bilan : répertoire de tous les masters français en 2014. Contacter Julie qui peut donner des contacts sur les écoles d'ingénieurs qui ont mis en place ce genre de masters.

III. Les partenariats stratégiques -Action clef 2

1. Caractéristiques des partenariats stratégiques dans le programme ERASMUS+

Qu'est-ce qu'un partenariat?

Projet de coopération entre 3 organisations minimum issues de 3 pays* participants au programme et œuvrant dans les champs de l'éducation, la formation et/ou la jeunesse

**sauf exceptions dans le champ scolaire*

Pourquoi stratégique?

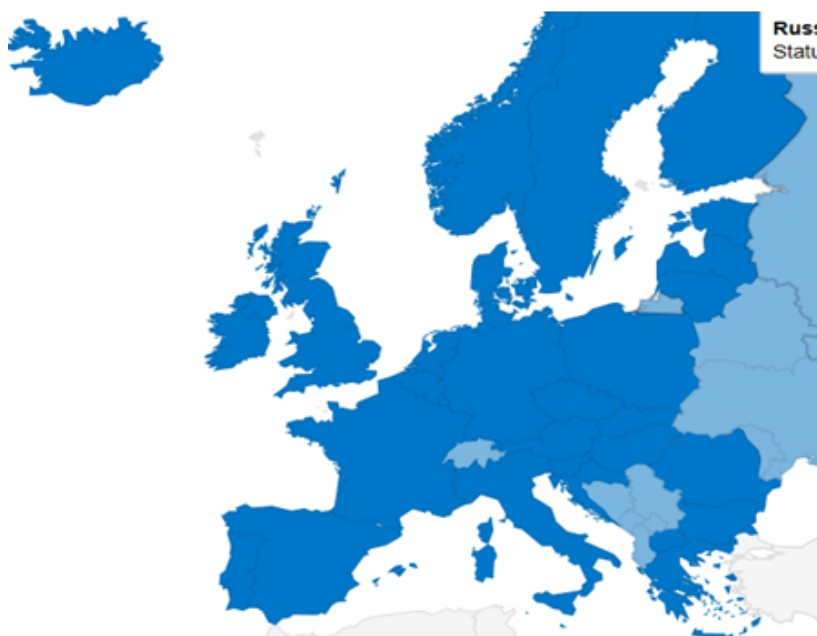
Mettre en œuvre, développer, transférer des pratiques innovantes à différents niveaux (local, régional, national, européen) afin d'améliorer la qualité des systèmes d'éducation et de formation

- **priorités politiques européennes**
- **des résultats**
- **impact(s) durable(s)**

Des exemples de pratiques innovantes p.237 du [GUIDE ERASMUS+](#)

Les pays participant au programme Erasmus +

→ 33 pays (28 pays membres de l'UE + Macédoine, Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie).



La Suisse est **inéligible** en 2014 en tant que **pays participant** au programme E+

mais **éligible** en tant que **pays partenaire** du programme E+

Commentaires : Alerte pays programmes non UE AO 2014 : OK, seule la Turquie doit finaliser les accords. Suisse : éligibilité comme pays du programme dans AO 2015 à voir.

Qui peut participer ?

Toute organisation œuvrant dans les champs de l'éducation, de la formation, de la jeunesse, et/ou du secteur socio-économique.

Exemples:

Établissement d'enseignement supérieur

Établissement scolaire

Organisme de formation

Entreprise

Institut de recherche

Collectivité

ONG

Association

etc.

liste des organismes éligibles p. 97 du [GUIDE ERASMUS+](#)

Les caractéristiques

→ projets d'une durée de **2 ou 3 ans**

→ **des partenariats structurés sectoriels ou trans-sectoriels** (enseignement supérieur, enseignement scolaire, éducation des adultes, formation professionnelle, jeunesse)

→ projets de **petite à grande échelle** en fonction des activités prévues, de la taille et des ambitions du consortium

→ **une large palette d'activités** à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés (justification des activités de mobilité d'apprentissage et de formation)

→ **rôle important du coordonnateur** : gère l'intégralité de la subvention et en est responsable (mandats obligatoires entre le coordonnateur et ses partenaires)

Quelles priorités européennes ? 4 priorités horizontales

- ① développement et évaluation des **compétences de base** et des **compétences transversales et linguistiques** ; mise en place d'activités pratiques de l'esprit d'entreprendre
- ② développement méthodes de formation et d'apprentissage par les **TIC** ; **ressources éducatives libres**
- ③ validation des **acquis non formels et informels** ; cohérence entre les outils européens et nationaux de reconnaissance des compétences et des qualifications
- ④ favoriser l'investissement dans l'Education et la Formation pour s'adapter aux **nouveaux besoins de compétences**

Priorités p.13 (multilinguisme), p.27 et 95 du [GUIDE ERASMUS+](#)

Commentaires

Priorité 2 : ressources éducatives libres visent à créer et distribuer via Internet des ressources éducatives (cours, manuels, logiciels éducatifs, etc.) libres et gratuites. Elles sont notamment mises en œuvre dans des cours en ligne ouverts et massifs (MOOC).
Priorité 3 : pour l'enseignement sup. Europass, SD, ECTS...

Priorités du secteur Enseignement supérieur : Texte de référence :

« Soutenir la Croissance et les emplois - un projet pour la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur en Europe »

- ✓ Augmenter les niveaux de qualification pour former les diplômés et les chercheurs dont l'Europe a besoin ;
- ✓ Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur ;
- ✓ Relever la qualité grâce à la mobilité et à la coopération transnationale ;
- ✓ Activer le triangle de la connaissance : faire le lien entre l'ens. sup., la recherche et les entreprises pour favoriser l'excellence et le développement régional ;
- ✓ Améliorer la gouvernance et le financement.

NB : tous les textes de référence sont en annexes IV du guide Erasmus + p. 261-262

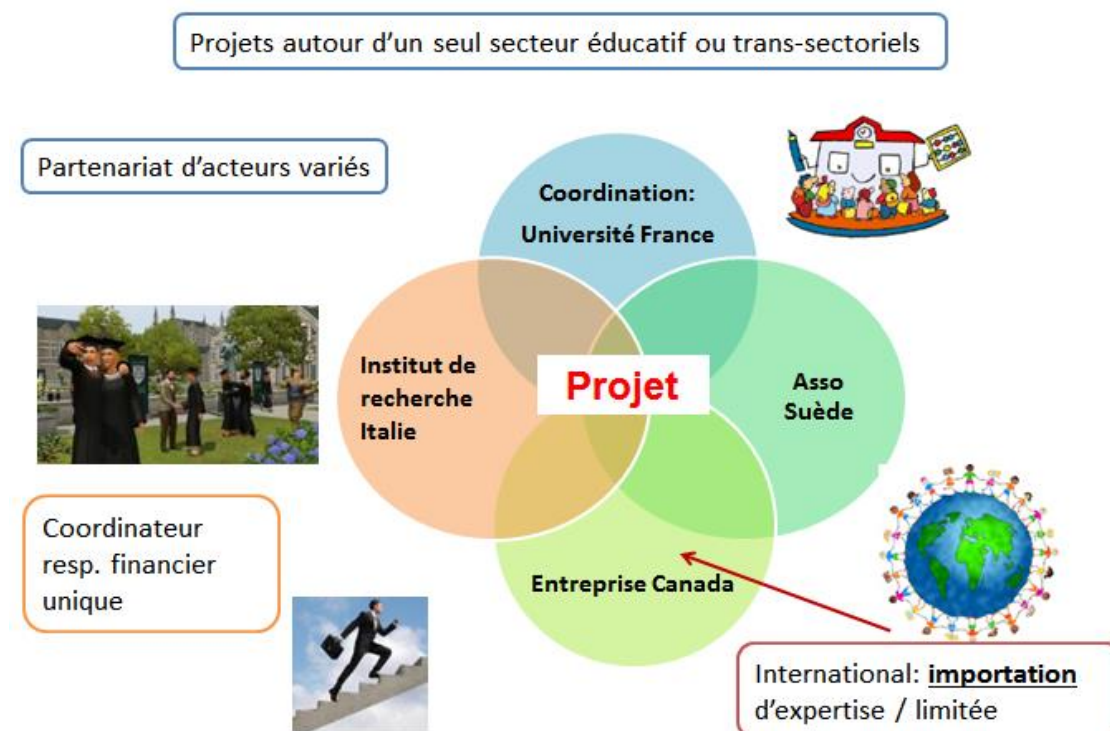
Commentaires

- Communication (09/2011) de la CE au PE, au Conseil, au comité eco et social européen et au comité des régions
- 5 messages clés adressés par la CE en 2011 aux Etats-membres et aux EES européens
- Augmenter les niveaux de qualification pour former les diplômés et les chercheurs dont l'Europe a besoin : augmenter le nombre de diplômés de l'ES à tous les niveaux de qualification pour répondre aux besoins de la société
- Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur : améliorer la qualité et la pertinence du développement du capital humain dans l'ens sup (adapter aux besoins du marché : associer les employeurs et les institutions du marché du travail à la définition et à la réalisation des programmes, mieux adapter les chercheurs aux besoins du marché du travail ; meilleur taux d'encadrement des étudiants : recrutements, meilleures conditions de travail, de perspectives d'évolution... ; utilisation des TIC pour améliorer pertinence et qualité des formations et s'assouplir pour attirer plus d'étudiants ou en garder)
- Relever la qualité grâce à la mobilité et à la coopération transnationale : la mobilité internationale des étudiants, des chercheurs et du personnel, ainsi que l'internationalisation croissante de l'ens sup, influent fortement sur la qualité de l'ens sup et sur chacune des défis à relever présentés dans la communication de la CE. Objectif : 20% d'étudiants en période de mobilité à l'étranger d'ici 2020, attirer les meilleurs étudiants, universitaires et chercheurs non UE et trouver de nouvelles formes de coopération transnationale
- Activer le triangle de la connaissance : faire le lien entre l'ens. sup., la recherche et les entreprises pour favoriser l'excellence et le développement régional
- Améliorer la gouvernance et le financement : investissement public total dans l'ens sup est trop faible en Europe (doit rester fondement d'un ens sup durable) ; financements additionnels seront nécessaires : Etats font appel au financement privé (CE incite à surveiller cette tendance) ; gouvernance et systèmes de financement plus souples accordent plus d'autonomie aux EES, moins de contraintes pour lever des fonds, investir leur capital, embaucher du personnel, etc.

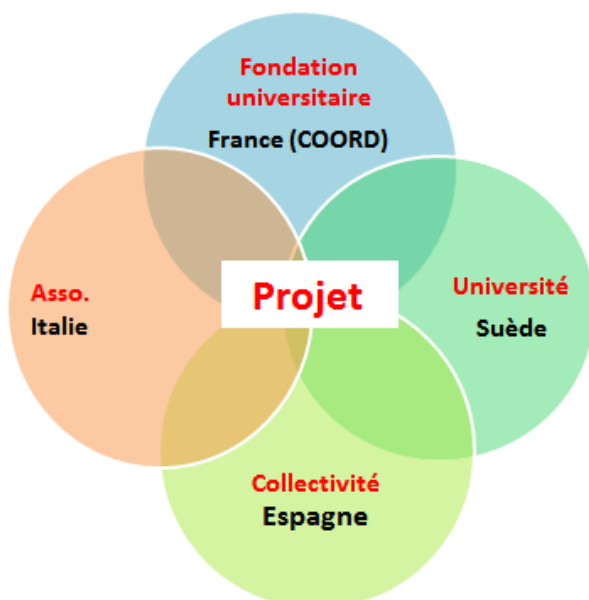
Les critères d'un projet de qualité -Les attentes de la commission européenne

Critères d'évaluation d'un projet	Commentaires
Pertinence (30 points)	S'inscrire dans les priorités du programme Erasmus + et/ou les priorités sectorielles
Conception et mise en œuvre du projet (20 points)	Logique projet (étapes du projet) Calendrier des activités sur la durée du projet à joindre
Coopération entre partenaires (20 points)	Gestion de la coordination du projet Contribution active de chaque partenaire Communication entre partenaires
Impact et diffusion des résultats (dissémination) (30 points)	Evaluer les résultats du projet Plan de diffusion des résultats du projet Evaluation des impacts du projet (différents publics et différents niveaux) Pérennisation du projet

Types de partenariats stratégiques



1 UNIQUEMENT sur le thème de l'enseignement supérieur



→ au moins 3 organismes de 3 pays du programme E+

→ **objectifs/résultats du projet concernent le public ens. sup** (ex. liens université entreprise)

→ coordinateur responsable du secrétariat de la candidature eForm + coordination et suivi du projet + **gestion du budget**

→ possibilité d'intégrer des pays partenaires d'Erasmus+

Commentaires :

Attention : en l'état actuel des choses, si une candidature n'est pas positionnée sur le secteur appropriée, elle sera déclarée inéligible (problème technique : AN n'a pas la main pour faire cette bascule / problème de budget : lignes non fongibles entre secteur)

FORMULAIRE PARTENARIAT STRATEGIQUE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

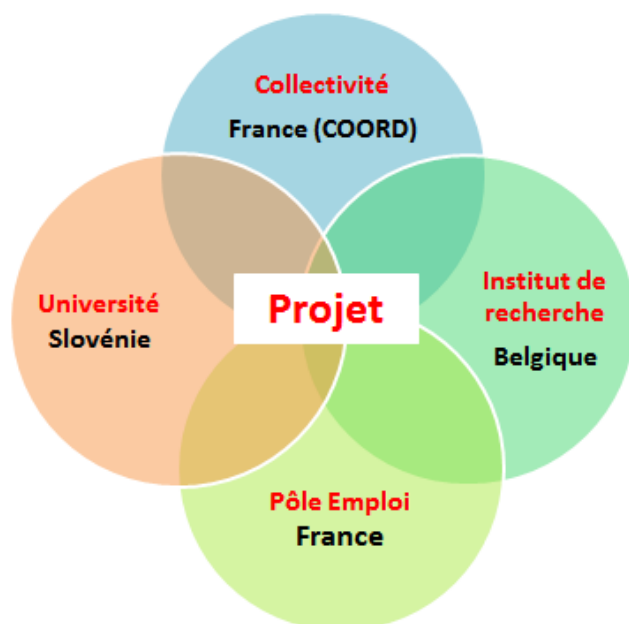
B. Contexte	
Programme	Erasmus+
Action clé	Coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques
Action	Partenariats Stratégiques
Secteur	Partenariats Stratégiques pour l'Enseignement Supérieur
Appel	2014
Session	Appel 1
Limite de soumission (jj-mm-aaaa hh:mm:ss - Heure de Bruxelles, Belgique)	30-04-2014 12:00:00
Langue utilisée pour compléter le formulaire	

Formulaire disponible en **français** et en anglais sur Pénélope +
<http://www.erasmusplus.fr/penelope/candidature.php>

Erasmus+

TYPES DE PARTENARIATS STRATEGIQUES

2 ciblant DIFFERENTS publics (partenariat **trans-sectoriel**
 dominante Enseignement supérieur)



→ au moins **3 organismes de 3 pays** du programme E+

→ **objectifs/résultats du projet concernent différents publics** (ex. développement des TIC dans la formation continue)

→ coordinateur européen responsable de la rédaction de la candidature eForm + coordination et suivi du projet + **gestion du budget**

→ possibilité d'intégrer des pays partenaires d'Erasmus+

FORMULAIRE PARTENARIAT STRATEGIQUE TRANS-SECTORIEL DOMINANTE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

B. Contexte	
Programme	Erasmus+
Action clé	Coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques
Action	Partenariats Stratégiques
Secteur	Partenariats Stratégiques s'adressant à plus d'un secteur
Quel est le secteur dominant de votre candidature ?	ES Enseignement supérieur
Appel	2014
Session	Appel 1
Limite de soumission (jj-mm-aaaa hh:mm:ss - Heure de Bruxelles, Belgique)	30-04-2014 12:00:00
Langue utilisée pour compléter le formulaire	

Formulaire disponible en **français** et en anglais sur Pénélope +
<http://www.erasmusplus.fr/penelope/candidature.php>

2. Les activités dans les partenariats stratégiques d'ERASMUS +

RAPPELS

Ne pas confondre les activités, les résultats et les objectifs

Les activités sont les actions menées pour atteindre les résultats

Ex: Objectif = améliorer les compétences des apprenants en tonte de moutons

Ex: Résultats = un module pédagogique sur la tonte des moutons

Ex: Activités = rédaction cahier des charges/version bêta/test, etc.

Pour atteindre un résultat, un ensemble d'activités est nécessaire

- chronogramme des activités ou calendrier de travail à joindre à la candidature (modèle diagramme de GANTT sur Penelope +)
- y compris les activités de préparation, de contrôle qualité et de bilan

Les activités de dissémination doivent être prévues largement en amont

- plan de dissémination détaillé et structuré dans la candidature
- ces activités sont proportionnelles à l'envergure du projet
- elles doivent se dérouler tout au long du projet
- elles sont obligatoires même pour des projets n'ayant pas d'évènements de disséminations

KA2 TYPES D'ACTIVITES Guide p 102 à 107

1. Activités de gestion et de mise en œuvre du projet :

- Gestion administrative et financière
- Evaluation, suivi de la qualité et monitoring
- Activités de communication autour du projet en général
- Activités locales (déplacements et réunions dans le pays, travail avec les apprenants ou les formateurs, achat de petit matériel pédagogique)
- Réunions de coordination transnationales (ligne spécifique du budget)

2. Activités financées en tant que telles :

- Activités d'apprentissage, d'enseignement, de formation :

Ateliers de formation des formateurs, Séminaires de formation des apprenants (étudiants, élèves, apprenants adultes...), Mobilité longue d'apprenants, Mission d'enseignement chez les partenaires (financement optionnel dans le projet)

- Productions Intellectuelles :

Financement de temps de travail dédié « intellectuel » des personnels du projet, (bulletin de salaire) pour produire des résultats tangibles et transférables (financement optionnel dans le projet) ➡ recours à un prestataire externe => frais exceptionnels

- Evènements de dissémination :

Pour faire la promotion des productions tangibles, auprès des utilisateurs potentiels (activité possible seulement si productions intellectuelles prévues)

Type de coût	Base de calcul et taux
Gestion et mise en œuvre du projet	Taux unitaire mensuel en fonction du nb de partenaires : ▪ 500€/mois pour le coordinateur ▪ 250€/mois pour le partenaire Plafond à 10 partenaires pour ce poste budgétaire
Réunions de coordination transnationales	Taux unitaire (voyage + séjour) en fonction de la distance KM : 0€ si < 100km 575€ si >= 100 km < 2000 km 760€ si >= 2000 km Plafond à 23.000€/an
Activités d'apprentissage, d'enseignement et de formation	Frais de voyage : 0€ si < 100km 275€ si >= 100 km < 2000 km 360€ si >= 2000 km Frais de séjour pour les mobilités courtes des formateurs: 5-14 jours = 100€/jour 15-60 jours = 70€/jour Frais de séjour pour les mobilités courtes des apprenants: 5-14 jours = 55€/jour 15-60 jours = 40€/jour Mobilités longues des formateurs > 2 mois (taux unitaires par durée et par pays. Voir p. 107 du GUIDE ERASMUS+)
Préparation linguistique (mobilités >2mois)	150€/participant

Commentaires

> Budget modulable en fonction des financements qu'un candidat souhaite demander : différent pour petit projet ou grand projet.

> Ligne « mise en œuvre et management » : seule ligne automatiquement prévue (nombre de partenaires), pas de justification nécessaire des coûts prévus. Peut comprendre activités d'évaluation, de suivi de la qualité et de monitoring, activités de communication autour du projet en général, achat de petit matériel pédagogique...)

> Ligne « réunions de coordination transnationales » : doit être argumentée et justifiée au regard de la fréquence des réunions et du nombre de participants estimés.

> Ligne « activités d'apprentissage, d'enseignement et de formation » se génèrent uniquement si ces activités sont activées si demandées dans la candidature.

Activités financées (P101-107 du guide Erasmus)

Type de coût	Base de calcul et taux
Production intellectuelle	Coût unitaire journalier variable en fonction de 4 catégories de personnel
Événements de dissémination	Coût unitaire par participant en fonction du pays d'origine : - Participants du pays organisateur = 100 € - Participants autres pays = 200 € - Plafond à 30.000 €
Frais exceptionnels	- Prise en charge à 75% sur la base des frais réels - Sous-traitance, achat de matériel etc... - Pas d'imputation possible sur d'autres lignes - Plafond à 50.000€ - Contrôle ex-ante et ex-post rigoureux sur ce poste
Besoins spécifiques	Prise en charge de 100% des frais réels, pas d'imputation possible sur d'autres lignes
SUBVENTION TOTALE	Plafond à 450.000€ par projet et 150.000€/an

Commentaires

- Lignes budgétaires optionnelles (ex. dans les petits projets, la PI peut tout à fait être financée sur la ligne gestion et mise en œuvre du projet.)
- Ligne « PI » et « événements de dissémination » se génèrent uniquement si ces activités sont activées si demandées dans la candidature.
- Ligne « activités d'apprentissage, d'enseignement et de formation », « PI », « événements de dissémination », « frais exceptionnels », « besoins spécifiques » : une description détaillée des activités sera demandée dans la candidature.
- Cohérence nécessaire avec les objectifs du projet.

Exemple fictif de développement de module de cours

Partenariat : Université de Nantes (FR – Coord.), Université de Groningen (NL), Université de Rome La Sapienza (IT), Université de Rabat (MA)

Production intellectuelle : maquette de cours en Droit du commerce et des échanges internationaux

Exemple de mobilité d'apprentissage des étudiants : programme intensif

Public : 30 étudiants-doctorants, 8 enseignants

Durée du programme : 12 jours

Format : école d'été annuelle à Nantes

Pédagogie: sessions de cours, ateliers et de mises en situation

Exemple de mobilité combinée :

- en amont et en aval, travaux communs effectués à distance
- plate-forme collaborative pour préparer l'école d'été grâce à des visio-conférences et des ressources en ligne

Attention : les étudiants de pays partenaires (non européens) ne sont pas éligibles au financement dans le cadre des programmes intensifs. Ceux-ci ne peuvent pas se dérouler dans un pays partenaire.

Commentaires :

PI : ligne du budget optionnelle dans la candidature. Peut être financée sur ligne gestion et mise en œuvre de projet (dans ce cas, pas d'événement de dissémination prévu/possible)

Exemple fictif de création d'un outil d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants

Partenariat : Université de Bourgogne BAIP (FR – coord), ISCN International Business Software Consulting Network Limited (IE), APEC (FR), Université de Montréal (CA), Université de Glasgow (UK)

Public cible : étudiants de licence 3 et de master 2

Production intellectuelle : plate-forme virtuelle

Pédagogie : formation à distance, ateliers en présentiel

Exemple de mobilités d'apprentissage des personnels universitaires (enseignants et administratifs), combinée à de la mobilité virtuelle :

- Ateliers commun de prise en main de la plate-forme par les équipes des 5 pays (5 jours)
- Travail préparatoire à distance (Skype, environnement web basé sur des ressources multimédia) pour se former sur l'outil et échanger entre professionnels

Exemple d'événements de dissémination : à Paris et Londres, 2 séminaires de promotion de l'outil à l'intention des services universitaires européens d'insertion et d'orientation des étudiants.

***Attention :** les participants de pays partenaires (non européens) sont éligibles SEULEMENT au financement de mobilités courtes d'enseignement (IP) et de formation des personnels. Ils doivent dépendre de la structure non européenne participant au projet.*

Trouver les outils

- Plateforme [Pénélope +](#) (agence nationale FR)
- Site [Erasmus +](#) de la CE
- Site [Europa de la CE](#) (priorités politiques)
- Site de l'agence exécutive [EACEA](#)
- Site [Eurydice](#) (information sur les systèmes éducatifs)

L'appel à propositions 2014 en chiffres :

451 candidatures soumises au 30/04/2014
Budget disponible 27,8 Millions d'€

Trans sectoriel	Enseignement Scolaire	Formation Professionnelle	Enseignement supérieur	Education des adultes
49 candidatures	203 candidatures (+11 <u>trans</u>)	73 candidatures (+18 <u>trans</u>) Budget dispo : 8 711 484 €	56 candidatures (+9 <u>trans</u>) Budget dispo : 3 336 453 €	69 candidatures (+11 <u>trans</u>) Budget dispo : 3 919 954 €

- Evaluations par des experts indépendants réalisées en mai
- vérification de l'éligibilité effectuée en parallèle par l'agence 2e2f.
- Publication des résultats : fin juillet 2014

Chiffres par région pour l'enseignement supérieur

Region	nombre d'organismes	Nombre de projets	Budget demandé
Île de France	15	16	4796735
Region manquante	7	9	2820697
Aquitaine	4	6	2225167
Rhône-Alpes	6	6	1935441
Midi-Pyrénées	3	4	839521
Nord - Pas-de-Calais	2	2	798000
Pays de la Loire	2	2	595298
Poitou-Charentes	1	2	673863
Bretagne	2	2	475457
Languedoc-Roussillon	2	2	747025
Limousin	1	1	371697
Franche-Comté	1	1	259320
Auvergne	1	1	120000
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1	1	283615
TOTAL	48	55	16941836

IV. Alliances de la connaissance

Qu'est ce que c'est ?

Une action de coopération universitaire qui vise à renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et le monde de l'entreprise dans le cadre de projets innovants.

Objectifs :

- Stimulation de l'innovation dans l'enseignement supérieur et les entreprises.
- Soutien aux compétences et aux aptitudes propices à l'entrepreneuriat.
- Stimulation des échanges entre l'enseignement supérieur et les entreprises.

ACTION CENTRALISEE

Quels projets ?

- Développement de nouvelles méthodes d'apprentissage et de formation, de nouveaux programmes de formation.
- Mise en œuvre d'activités communes avec et dans les entreprises.
- Créer un schéma pour le développement des compétences transversales en coopération avec les entreprises.
- Sensibiliser les étudiants, les enseignants, les chercheurs à l'entrepreneuriat dans toutes les disciplines.
- Échanges d'étudiants, de chercheurs, d'enseignants et de salariés.

Quelles modalités de participation ?

✓ Partenariat :

- 6 organisations de 3 pays EU différents ;
- au moins 2 EES et 2 entreprises.

+ organisations des pays non européens peuvent participer s'il y a un apport pour le projet.

✓ Durée : 24 à 36 mois

✓ Budget par projet (75% total du coût du projet) :

- Max 700.000€ pour un projet de 2 ans ;
- Max 1 M€ pour un projet de 3 ans.

3 Exemples de projets sélectionnés en 2013

• Virtual alliances for Learning Society • Université de Salamanque • http://virtualalliances.eu Open source software	• <u>Bioinnovation and Entrepreneurship</u> • Università degli Studi della Tuscia • http://www.bioinnovation.eu/ Entrepreneuriat	• Linking Industry and Academia in Teaching Pharmaceutical Development and Manufacture • <u>Université de Dublin</u> • http://pharmacy.tcd.ie/news/eu_funding_for_knowledge_alliances_project.php Développement de nouveau cursus
---	--	---

VALS : problem based learning par le biais des logiciels open source. Encourager la coopération entre EES et entreprises, stages virtuels

Budget : une ligne pour gestion de projet qui comprend tout et qui se calcule en nombre de jours travaillés/homme + budget mobilité optionnel

Le 1^{er} appel à propositions (2014) en quelques chiffres :

Nombre de candidatures déposées en Europe : 229

- 2 coordonnées par la France
- 51 structures françaises impliquées au total

Publication prévisionnelle des résultats : juillet 2014

Appel à propositions 2015 :

- Publication à l'automne 2014
- Candidatures à déposer auprès de l'EACEA
- Où trouver l'information : https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/actions/key-action-2-cooperation-for-innovation-and-exchange-good-practices/knowledge-alliances_en
 - *Formulaires de candidature, guide du programme, FAQ, contacts, etc.*

Prochain dépôt de candidatures : entre début février et fin avril 2015

Echanges avec la salle

Thalia Darnanville, INSA

6 candidatures de coordinateurs en Rhône Alpes ou 6 projets ?

Réponse : 6 projets déposés par un coordinateur en RA.

Sigolène Verneret, ISARA

On a déposé un projet, date des résultats fin juillet. On compte organiser en sept une réunion pour préparer programme intensif, pourrait-on avoir les résultats plus tôt ?

Réponse : date de publication des résultats, mi-août. Difficile de les avoir plus tôt.

Par rapport au budget l'ISARA reçoit l'ensemble des fonds sur 3 ans ou par année ?

Réponse : 1^{er} préfinancement à 40 %, 2^{ème}, au milieu du projet, 40 % fin du projet ; les 20% au rapport final pour les 3 ans.

Pour les projets sur 2 ans : 80 % au contrat, et 20% au rapport final.

C'est l'ISARA qui répartit les fonds et c'est vous qui répartissez les fonds avec les partenaires.

Parmi les partenaires qui vont accueillir le programme, pourra ton réajuster un peu ?

Réponse : oui c'est vous qui jugez selon les partenaires et les années. Assez souple entre coordinateurs et partenaires.

Faudra-t-il des justificatifs ?

Réponse : Un service à l'agence travaille sur les justificatifs. On ne demande plus de documents précis à posteriori, s'il y a audit, il faudra produire les pièces pour chaque type de dépense.

Financement per diem pour étudiant et prof ? 2 lignes séparées ? Peut-on ajuster, donner plus aux étudiants ?

Réponse : demande à faire au service gestion, si transfert possible.

Thalia Darnanville, INSA

Argent donné en 3 parties. Comment fait-on si on dépense plus sur le début de l'année et du projet ?

Réponse : 40% au contrat, 40% à la 1/2. Mais effectivement c'est compliqué si les établissements doivent avancer l'argent.

Quelle sera la répartition exacte des versements par l'agence ? Et comment faire si l'enveloppe est consommée par le partenariat avant le versement suivant ?

Réponse : répartition : 80%/20% sur un projet de 2 ans ; 40%/40% et 20% sur 3 ans. En cas de consommation complète de l'avance, rien ne sera versé avant le versement suivant ou le solde. C'est donc sur la trésorerie de l'établissement.

Combien de projets seront acceptés, à enveloppes équivalentes ?

Réponse : tout dépend des budgets des projets. On prévoit 10/56 accordés. Les budgets devraient augmenter les années suivantes. On a eu peur de ne pas avoir assez de projets déposés, alors que c'est le contraire !

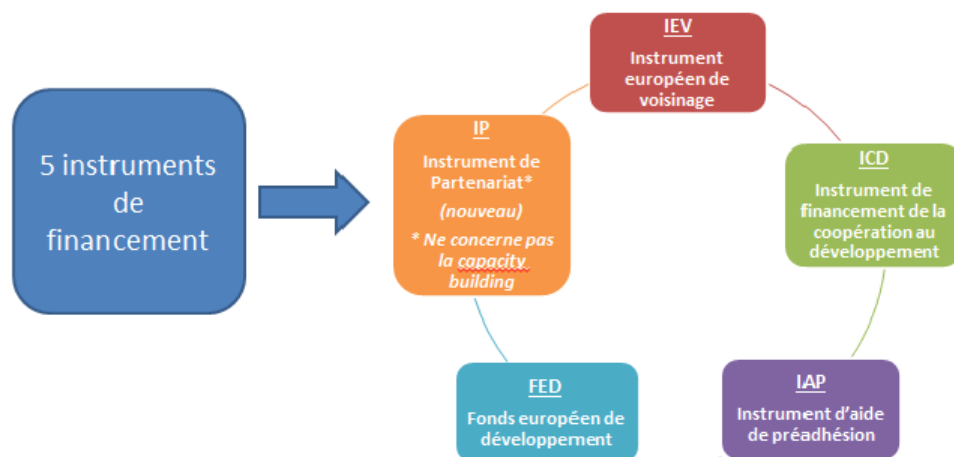
V. Dimension internationale dans l'Enseignement supérieur

1. mobilité et coopération

Quel budget pour l'action extérieure dans l'enseignement supérieur ?

Budget 1,7 milliards € pour 7 ans (à confirmer)

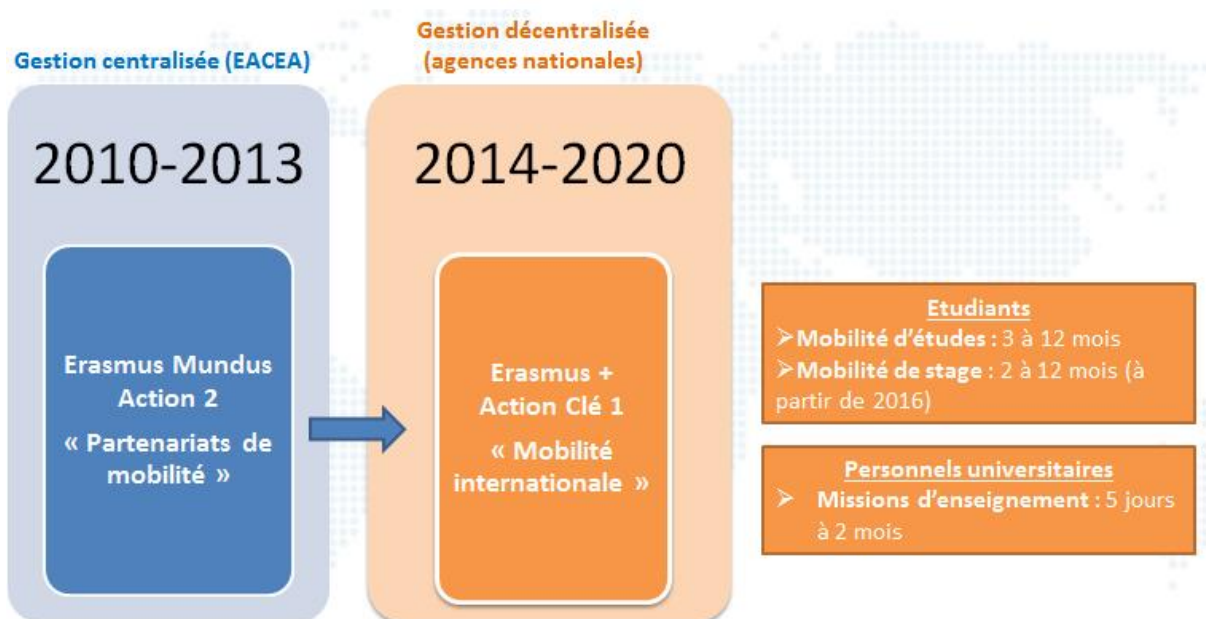
= inclut la mobilité internationale (action clé 1) + projets de «capacity building» (action clé 2)



Attention : le budget action extérieure ne finance pas les masters conjoints (directement financés sur le budget Erasmus +), ni l'action Jean Monnet.

1. La mobilité internationale

Qu'est-ce que c'est ?



Comment ça fonctionne ?

- ✓ 135 000 mobilités prévues sur 7 ans (environ 2500 pour la France ?)
 - 5 instruments de financements
 - env 10 enveloppes budgétaires différentes
 - mobilité entrante (80%) vs mobilité sortante (20%)
- ✓ Pour les établissements EU : avoir une charte Erasmus
- ✓ Les deux établissements doivent conclure un accord interinstitutionnel (respect des principes fondamentaux de la charte)
- ✓ L'activité doit être intégrée pleinement dans le programme d'étude et faire l'objet d'une reconnaissance formelle
- ✓ Frais d'inscription : dans le pays d'origine



Quels financements ?

	Mobilité entrante	Mobilité sortante
Etudiants	Bourse mensuelle de 750€ à 850€ selon les 3 groupes de destination	Autour de 650€ ?
Enseignants et personnels	Taux journalier dégressif de 100€ à 160€ selon les 4 groupes de destination	?

- ✓ Frais de voyage en fonction de la distance kilométrique :

0 – 99 km	0€
100 – 499 km	180€
500 – 1999 km	275€
2000 – 2999 km	360€
3000 – 3999 km	530€
4000 – 7999 km	820€
8000 – 19 999 km	1100 €

- ✓ Enveloppe pour l'organisation des mobilités (OM) : idem mobilités entre pays participants

Le calendrier

- ✓ **Mobilité d'étude** : AO 2015 (publication à l'automne 2014 – date à confirmer).
 - Prévion CE : les mobilités vers/depuis les pays ACP ne seront pas possibles dans l'AO 2014 (à confirmer en fonction de la négociation sur l'instrument financier).

- ✓ **Mobilité de stage** : AO 2016 au plus tôt.

2. Les projets de capacity building

Qu'est ce que c'est ?

Une action de coopération universitaire qui soutient la **modernisation des systèmes d'enseignement** supérieur des pays partenaires de l'Europe, d'Asie, Russie, l'Amérique Latine et de la zone Afrique-Caraïbe-Pacifique

(environ 150 pays partenaires concernés)

 Succède aux programmes Tempus, Alfa, EduLink

Appel à propositions reporté en 2014
Candidatures à déposer auprès de l'EACEA

Quels projets ?

✓ Projets conjoints

Développement de curricula, modernisation des techniques d'enseignement et de la gouvernance des EES, liens plus étroits avec le monde du travail...

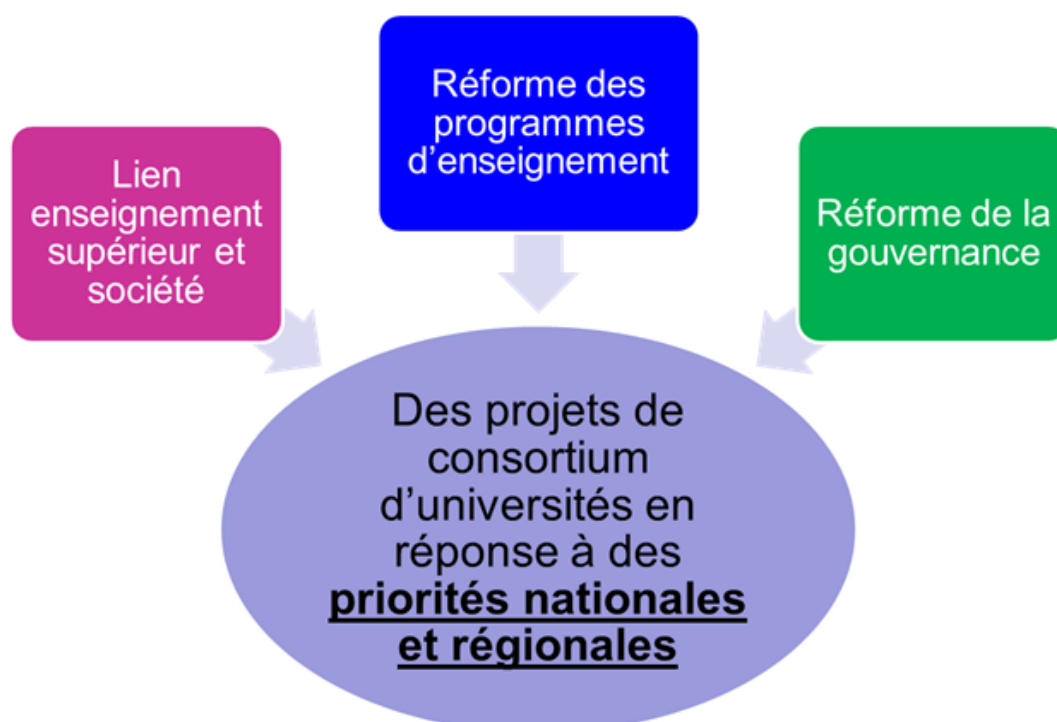
✓ Mesures structurelles

Réformes de l'enseignement supérieur au niveau national impliquant les autorités des pays partenaires concernés

NEW : + des financements complémentaires pour la mobilité des étudiants et des enseignants = uniquement pour les pays du voisinage et Balkans



Quelles thématiques ?



Quelles modalités de participation ?

✓ Partenariat:

- Min 3 établissements de 3 pays participants EU (34 pays)
- Min 2 établissements d'enseignement supérieur dans les pays partenaires (1 ou plusieurs pays)

+ pour les mesures structurelles : implication des ministères

✓ Coordinateur : n'importe quel pays (EU ou non EU)

✓ Durée des projets : 24 ou 36 mois

✓ Possibilité de déposer un projet de mobilité en lien avec un projet conjoint ou une mesure structurelle : optionnel !

Mobilités (étudiants + personnels) des pays partenaires vers EU / EU vers Pays partenaires / pays partenaires vers pays partenaires

Quels financements?

✓ Projets conjoints et mesures structurelles

- jusqu'à 1 Million d'euros
- financement des frais de voyage, des frais de personnels, équipement, sous-traitance



Calcul de la subvention : frais réels + coûts unitaires **new**
10% de cofinancement inclus dans le financement global (pas de justification à apporter) **new**

✓ Projets de mobilité : (uniquement pour les pays du voisinage et des Balkans)

- bourses pour mobilité des étudiants : 3 à 12 mois pour une période d'études et 2 à 12 mois pour un stage
- bourse pour les personnels et enseignants : 5 jours à 2 mois



jusqu'à 0,5 M € par projet (à confirmer)

Expérience de Tempus à l'INSA (T. Darnanville) : 2 à gérer, très compliqué, l'INSA n'est pas coordonnateur mais partenaire : beaucoup de mal à s'intégrer, projet très lourd. Du mal à associer et motiver les profs (bcp de paperasse à faire). Nous avons des partenaires hors Europe (Ukraine en particulier) ce qui n'aide pas les choses. On a perdu 1 an sur un projet pour des problèmes financiers (de gestion de bourse).

Réponse : faire attention : en montant ces projets il faut être sûr de la réciprocité des apports intellectuels.

Cela vient d'un partenariat de longue date avec une université, qui était le moteur. Mais cela reste lourd à gérer.

Etablissements volontaires dans la salle ? Non

3. Actions Jean Monet

Qu'est ce que c'est ?

Créé en 1989, c'est un programme qui vise à **stimuler l'enseignement et la recherche sur l'Union européenne dans les universités du monde entier** à travers des financements pour :

✓ **L'enseignement et la recherche dans le domaine des études européennes**

- **Les modules** : programmes pédagogiques courts (min 40h d'enseignement) sur l'intégration européenne / max 30 000€
- **Les chaires** : postes d'enseignement (min 90h) / max 50 000€
- **Les centres d'excellence** : structures pluridisciplinaires qui rassemblent des ressources humaines et documentaires spécialisées dans l'étude et la recherche sur l'intégration européenne / max 100 000€)

✓ **Les échanges de connaissances et d'expertise :**

- **Les réseaux** : coopération et recherche entre les acteurs de l'enseignement supérieur / max 300 000€
- **Les projets** : développement de nouvelles méthodologies, de programmes joints, de nouvelles réflexions... max 60 000€

✓ **Le soutien aux associations et institutions**

- **Institutions** : organisation de cours de masters sur l'Union européenne ou des stages professionnels ; collecter et disséminer des connaissances sur l'UE
- **Associations** : information sur l'UE à un large public, organisation d'activités spécifiques, etc./ max 50 000€

Echanges avec la salle

Marie Clare Touzé, ENTPE

Quand vous parlez de contrats de quoi parlez-vous ?

Réponse : de la convention de financement signée par l'établissement et par l'agence.

Les doctorants, mentionnés sur un ou 2 slides, comment s'intègrent-ils dans Erasmus ?

Réponse : l'action doctorats conjoints d'Erasmus + a bousculé les actions Marie Curie. Ils sont toujours dans la mobilité Erasmus Licence /master/doctorat.

Marta Tor, ENSME

Sur cette certification informatique, où va-t-on mettre toutes les données 2014 ?

Réponse : Candidat mobilité, dernier contrat d'Ulysse, accès déjà possible.

Florence Granger, ENSME

Jean Monnet c'est nouveau. Va-t-il y avoir un appel à projet ?

Réponse : en 2014 l'appel à projet sera dans l'appel à projet du programme, géré et centralisé au sein de l'EACEA.

CONCLUSION

La journée a permis aux participants de mieux comprendre les programmes européens Erasmus +. Les intervenantes ont traité leur sujet de façon très claire et se sont prêtées aux questions avec beaucoup de pertinence.

Brendan Keenan remercie Nadia Gonthier et Julie Balgaciague.

Cette journée de formation a été un beau succès avec près de 55 personnes inscrites, 20 écoles représentées (13 écoles d'ingénieurs, 6 écoles de management et une école d'architecture), venant de toutes les villes du réseau géographique de l'AGERA.

La formation a répondu aux attentes des participants quant au contenu et à la qualité des interventions. Ce genre de formation pourrait avoir lieu tous les ans pour une mise à jour des connaissances.

Quelques suggestions des participants font état d'un souhait de mise en place d'ateliers pratiques pour entrer dans les détails techniques et pratiques (mobility tools), l'aide à la mobilité des étudiants sur les destinations non anglophones et le développement des masters internationaux.

ANNEXES

Biographies

Nadia Gonthier : Formation en Anglais et en Ingénierie de projets culturels. 1 an à Londres, en tant qu'assistante de français dans un lycée. Après l'obtention de son diplôme, elle a exercé dans le domaine de l'éducation et de la culture. Arrivée à l'Agence en juin 2011 où elle a d'abord exercé les fonctions d'assistante de direction, de chargée des contrôles puis de chargée de développement pour l'enseignement supérieur en septembre 2012. Elle travaille depuis janvier au sein du pôle Impact du département développement dont les missions s'articulent autour de l'analyse des résultats des programmes et de leur exploitation.

Julie Bagalciague : a vécu 4 ans à Oxford où elle a obtenu un Bachelor en langues et commerce à l'université d'Oxford Brookes, puis un Master en relations internationales et communication à l'ITI-Ri de Strasbourg. De retour à Bordeaux, elle a travaillé quelques mois au service en charge de la coopération internationale du Conseil régional d'Aquitaine. Elle travaille à l'Agence 2e2f depuis 9 ans : après avoir d'abord intégré l'équipe Leonardo Mobilité pendant quelques mois elle a ensuite rejoint le service Europass Euroguidance pendant 5 ans. Depuis, elle est Chargée de Développement pour le secteur de l'enseignement supérieur et elle s'occupe en particulier du Point national de Contact Erasmus Mundus. Elle travaille au pôle en charge de la Promotion au sein du Département Développement.

Site internet pour consultation documents : www.2e2f.fr